

Juillet / Août 2024

Debout

NUMERO
SPECIAL



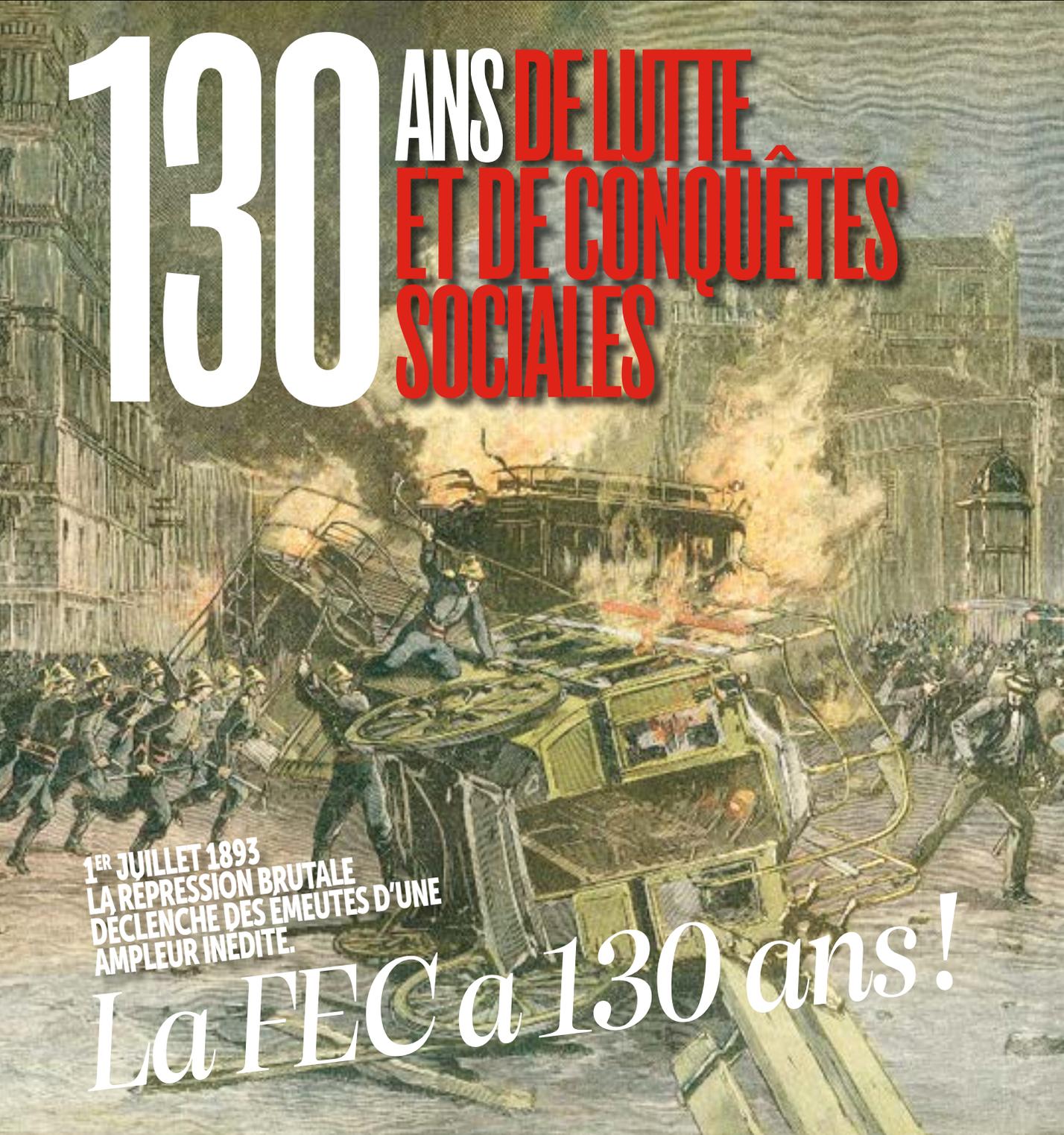
Journal de la Fédération des Employés et Cadres FO

N°178

130 ANS DE LUTTE ET DE CONQUÊTES SOCIALES

1^{ER} JUILLET 1893
LA REPRESSION BRUTALE
DECLENCHE DES EMEUTES D'UNE
AMPLEUR INEDITE.

La FEC a 130 ans!



A l'occasion des 130 ans
de la FEC FO, interview avec
Sébastien Busiris,
Secrétaire général de la FEC



CEUX QUI VIVENT, CE SO

Dbout : En juillet 2023, la FEC FO célébrait sa 130^e année d'existence. Deux semaines avant, la France était traversée par une vague de violence urbaine sans précédent. Comment peut-on l'analyser ?

Sébastien Busiris : Depuis quelques années, les réformes des différents gouvernements ont été synonymes de régressions sociales. Il ne fallait pas s'étonner que les tensions finissent par exploser.

Nous avons condamné les violences et dégradations, mais pour nous, elles n'étaient qu'une réponse au mépris et à la surdité de nos dirigeants qui, ces dernières années, n'ont répondu qu'aux seules revendications accompagnées par cette violence, comme pour les gilets jaunes... Cela laisse penser à certains que ceux qui manifestent sans casser ne sont ni entendus ni compris, comme pour les manifestations contre la réforme des retraites où des millions de personnes sont descendues à 14 reprises dans les rues pour se faire entendre... Il n'est donc pas surprenant que certains utilisent la violence pour se faire entendre.

Les séquelles laissées au sein de notre société sont importantes. Pour notre Organisation syndicale, qui a déjà traversé d'autres crises sociales, ça ramène de nouveau l'idée que nous devons être présents pour trouver des solutions et sortir des crises par la négociation et un meilleur partage des richesses. Depuis de nombreux mois, nous avons interpellé les gouvernements sur le fait que les inégalités se creusaient. Nous avons également dénoncé le fait que la réponse apportée était soit la stigmatisation de certaines populations, soit un volet répressif mis en œuvre systématiquement. Lorsque je parle du volet répressif, c'est à la fois le volet policier et les atteintes aux libertés mais surtout le fait que l'on a supprimé bon nombre d'aides qui existaient vis-à-vis de ces populations, comme les droits à l'assurance chômage et la fermeture de services publics. Il y a un écart qui se creuse entre nos gouvernants et la population

- dont les travailleurs - et une colère qui a atteint son paroxysme. On a un dialogue social au sein de notre pays qui s'est délité, quels que soient les sujets. La conjonction de réformes imposées sans être discutées et de stigmatisation de certaines populations ne peut qu'alimenter les ressentiments et les révoltes...

Dbt : La même année, ce sont des millions de personnes dans les rues contre la réforme des retraites. Cette mobilisation vous a-t-elle surpris ?

S.B. : Nous avons été étonnés par le degré de mobilisation des Français : six mois de mobilisation, plus de quatorze journées d'action, des millions de salariés dans les rues. Une revitalisation du syndicalisme et de la mobilisation de masse, avec beaucoup de nouveaux visages dans les cortèges, des personnes qui ont poussé la porte des permanences, de nouveaux militants qui sont arrivés, des jeunes qui ont envie de participer à la construction de leur avenir. Lorsqu'on est capable sur six mois de réunir des millions de Français, c'est un grand signe d'espoir.

Dbt : Tant de monde dans les rues, c'est aussi parce que les syndicats ont été écartés par le gouvernement ?

S.B. : Clairement. On a des gouvernements ces dernières années qui ont souhaité amener des réformes sans y associer les organisations syndicales ou les associations sur les sujets sociétaux. Ils sont venus, avec des réformes de laboratoire, imposer de grandes idées ou de grands projets, sans prendre en compte la réalité de terrain, la réalité du monde du travail, la réalité de notre société. Les organisations syndicales auraient pu amener des idées et des propositions pour éviter ces réformes subies et incomprises par les populations ; injustes, inutiles et inadaptées, faute de correspondre aux besoins ou aux possibilités du moment. Imposer des réformes qui ne sont ni comprises ni débattues ne peut qu'amener le chaos.



NT CEUX QUI LUTTENT

VICTOR HUGO

Dbt : *Inégalités, absence de dialogue, violence. Comment sort-on de cette spirale ?*

S.B. : Dans notre Organisation syndicale, notre Fédération, nous sommes les héritiers d'une tradition de luttes, de combats et surtout de conquêtes sociales. De tout temps, les acquis dont ont bénéficié les travailleurs ont été revendiqués, négociés, discutés, conquis. Ils n'allaient pas de soi. Aujourd'hui, il faut absolument que le gouvernement en place et les prochains reviennent autour de la table, acceptent de négocier avec les partenaires sociaux, notamment sur la répartition des richesses. Acceptent que la société évolue en apportant de nouveaux droits aux salariés et, non pas comme aujourd'hui, en retirant et en détricotant systématiquement les acquis obtenus depuis l'après-guerre. Qu'on ne soit plus le pays de la régression sociale et du mépris permanent. On stigmatise le chômeur, on stigmatise le malade, les deux abuseraient du système. Ce n'est pas comme ça que l'on construit une société plus équitable et une société qui avance.

J'ai l'impression qu'aujourd'hui, on essaie de mettre en place une société de la jalousie et non du partage. Les soulèvements qui ont lieu dans les « quartiers » sont clairement à l'image de deux sociétés qui vivent côte à côte, une société entre guillemets des nantis - on le voit bien, les millionnaires n'ont jamais été aussi riches et n'ont jamais été aussi nombreux dans notre pays - et à l'opposé, les salariés pauvres et les populations pauvres qui ni aussi nombreux non plus. Plus de 67 milliards d'euros de dividendes pour les actionnaires ! Il est où le partage des richesses ? Deux mondes qui ne se parlent plus, qui ne se comprennent plus et qui en arrivent à s'affronter.

Dbt : *Parmi les principales conquêtes obtenues par l'action syndicale tout au long de ces années, desquelles êtes-vous le plus fier ?*

S.B. : Les militants de la Fédération des employés, à l'ori-

gine, et maintenant de la Fédération des Employés et Cadres, ont toujours essayé de créer du droit et des acquis pour les travailleurs qu'ils représentaient. C'est gravé dans notre ADN. Parmi ces avancées, citons la création des conventions collectives. On est là sur l'essentiel : obtenir des droits collectifs pour éviter les inégalités, sécuriser les travailleurs et faire reconnaître leur travail. La création de la Sécurité sociale, un acquis majeur et un exemple pour nombre de pays, et dont la FEC est à l'origine. Les 2 jours de repos consécutifs, revendication portée et obtenue par la FEC, que l'on appelle le week-end aujourd'hui. Ces avancées ont façonné notre société actuelle mais aucune n'était acquise d'avance. Si aujourd'hui on a l'impression que c'est normal d'avoir 2 jours de week-end, normal d'avoir une convention collective, c'est parce qu'on a eu des militants qui ont revendiqué, qui ont mené des combats et qui ont conquis ces nouveaux droits. À l'image d'une autre bataille que l'on a menée, celle de l'égalité professionnelle homme/femme depuis le début du siècle. Il a fallu batailler, dès le début du siècle dernier, et ce combat est encore d'actualité.



Sébastien BUSIRIS
Secrétaire général

Dbt : *Une grande histoire, ce sont aussi des grands hommes ?*

S.B. : 130 ans, c'est quelque chose. Nous avons eu à compter parmi nos militants de grands noms, des personnages, qui pour certains, ont dépassé même la sphère du syndicalisme. Des combattants, des résistants, des hommes de paix aussi. Certains ont été appelés à de grandes responsabilités à l'après-guerre, certains sont devenus ministres, >>>

“ On ne maintiendra pas notre modèle républicain si on n’y associe pas les organisations syndicales. ”

►►► certains ont joué un grand rôle pour la Confédération Force Ouvrière : Oreste Capocci qui a eu un grand rôle syndical, Georges Buisson qui a contribué à la création de la Sécu. Plus récemment, de grands noms comme Marc Blondel, qui est devenu Secrétaire général de notre Confédération, qui a été l’emblème de notre Organisation syndicale pendant quelques années et Jean-Claude Mailly, qui était issu de la Fédération des Employés et Cadres, ont pu faire notre fierté. Ce sont eux qui ont contribué à la construction et fait évoluer la Fédération dont je suis le responsable aujourd’hui. Chaque jour, nos responsables et nos militants sont à l’œuvre pour faire en sorte que cette Fédération continue à être novatrice pour les droits des travailleurs et continue à être une force de proposition importante dans la vie de FO. La Fédération Nationale des Employés à l’époque, puis des Employés et Cadres, est à l’origine de la création de FO. Elle a donc de tout temps participé aux travaux de la Confédération et c’est dans cet esprit que nous continuons à travailler aujourd’hui, pour œuvrer au quotidien aux travaux de l’interprofessionnelle, en apportant notre histoire, nos valeurs et notre engagement.

Dbt : *Parmi les valeurs défendues par la FEC FO, lesquelles sont, à vos yeux, les plus importantes aujourd’hui ?*

S.B. : Les valeurs d’origine, les valeurs d’égalité –que l’on retrouve à travers l’égalité homme/femme-, ainsi que les valeurs de paix. Le monde du travail a un rôle à jouer pour la paix, ici et dans le monde. Notre Fédération revendique haut et fort de mettre fin à toutes les guerres que subissent malheureusement les travailleurs et les citoyens. Il y a également les valeurs de partage. Le partage des richesses est plus que jamais nécessaire car on n’a jamais eu autant d’inégalités qu’aujourd’hui. Il est urgent d’imposer un partage beaucoup plus réaliste et beaucoup plus réel dans notre pays, il en va de son avenir. Et enfin, notre liberté de parole, même si parfois, c’est conflictuel. La démocratie sociale se nourrit du débat d’idées différentes...

Dbt : *Justement, parlons de l’avenir. Quels sont les principaux enjeux pour le syndicalisme dans les prochaines années ?*

S.B. : L’enjeu, c’est l’évolution du monde du travail, ou plutôt la révolution que nous connaissons depuis la covid. Une révolution sans précédent en termes de vitesse de chan-

gement. La covid a eu un effet accélérateur de certaines innovations technologiques et de certaines organisations. L’enjeu majeur pour notre Fédération et pour les syndicats aujourd’hui, est d’aider les salariés à faire que cette évolution si rapide ne se fasse pas à leur détriment : en encadrant des sujets comme le télétravail ou le temps de travail, qui sont en train de faire voler en éclats les repères et les équilibres. On a tout une organisation du travail à rediscuter et à préserver pour que le salarié ne soit pas corvéable à merci, même si on comprend les enjeux de souplesse en termes d’organisation du travail, et que le salarié lui-même peut être demandeur dans certains cas. Mais aujourd’hui, on a l’impression qu’on enlève toutes les balises qui régissaient le monde du travail, sans avoir discuté ou sans avoir négocié. Le monde du travail a évolué beaucoup plus vite que les règles qui le régissent, il faut absolument que l’on établisse de nouvelles règles.

Dbt : *En conclusion, que peut-on souhaiter à la FEC FO, et au-delà au syndicalisme français pour les années à venir ?*

S.B. : Une longue vie bien sûr, même si 130 ans c’est encore jeune. Mais surtout d’être reconnu pour le travail fourni au sein de la société. Que les gouvernements prennent conscience du rôle majeur que jouent les organisations syndicales dans la cohésion sociale de notre pays. On ne maintiendra pas notre modèle républicain si on n’y associe pas les organisations syndicales. Si on est incapable de dialoguer avec les organisations syndicales, il sera difficile de maintenir une cohésion sociale. Donc, ce que l’on peut souhaiter pour la Fédération des Employés et Cadres, c’est de garder une place pleine et entière dans la construction du progrès social de notre pays, comme ça a été le cas depuis l’après-guerre et depuis la création des syndicats. Que l’on puisse jouer notre rôle, que l’on puisse faire le travail que l’on aime de représentation des salariés et de construction de l’avenir.

Nous faisons partie de ceux qui ont construit le modèle social dans lequel nous vivons. Sans les syndicats, il n’y aurait pas de congés payés. Sans les syndicats, il n’y aurait pas de Sécurité sociale. Sans les syndicats, il n’y aurait pas d’assurance chômage ni les 35 heures, et encore moins de semaine de 5 jours.

130 ANS DE LUTTE ET DE CONQUÊTES SOCIALES

LA FEC a 130 ans !

L'année 2023 était une grande année de célébration pour Force Ouvrière : la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière fêtait son 75^e anniversaire et la Fédération des Employés et Cadres soufflait, elle, ses 130 bougies.

Pour finir ce 130^e anniversaire, nous avons souhaité faire ce numéro spécial dédié aux grands moments d'histoire de notre Fédération.

En effet, pour affronter l'avenir et répondre le mieux possible aux enjeux sociaux de demain, il nous semble évident que chaque militant doit connaître le passé de l'organisation dans laquelle il milite. Ce numéro spécial rappelle à tous les lecteurs ce qu'ont été les actions et revendications de notre Fédération pendant toutes ces années et l'impact, si important, qu'elle aura eu sur l'histoire sociale de notre pays. J'ai dû pour cela me plonger dans nos archives, lire ou relire des livres sur le sujet et consulter des sites internet pour résumer le plus fidèlement possible son, notre histoire. Je me suis pris au jeu en passant une partie de mes nuits à rechercher des informations, allant d'une revendication à une grève, rebondissant d'une anecdote à un acte de bravoure : la semaine anglaise, la résistance, la Sécu, les caisses de retraite complémentaire, la création de la CGT-FO, nos grands noms. Que notre histoire est complexe, riche d'aventures humaines et de combats menés !



**Je vous propose
de découvrir ensemble les pages
de cette riche histoire.**

Bons 130 ans à tous !

Serge Feuga
Trésorier de la FEC FO

1893/1947 La Fédération des Employés et Cadres FO, héritière de la Fédération Nationale des Employés, officiellement créée le 15 juillet 1893, est riche de plus de 130 ans d'histoire. Tout au long de son parcours, portée par des valeurs humanistes, elle a été un instrument de revendications et de conquêtes sociales majeures : citons le repos hebdomadaire, l'instauration de la Sécurité sociale...

Histoire de la FEC, première période

1869 Création de la Chambre syndicale des Employés de Commerce

La Chambre syndicale est créée le 23 mai 1869. Les premières revendications des employé(es) de commerce, essentiellement des grands magasins parisiens, sont la fermeture des magasins le dimanche et la fermeture « de bonne heure ». 6 000 salarié(e)s du commerce y adhèrent, avec des appels à la grève dès le 25 mai 1869 et une revendication : « réduction du temps de travail à 12 heures par jour et le repos absolu du dimanche ! ».

Pendant la guerre de 1870 et la Commune de Paris (mars à mai 1871), la chambre syndicale eut du mal à exister (son Président Prosper Douvet, s'étant engagé dans les combats de la Commune, sera condamné pour insurrection). En mai 1872, elle reprend son activité avec comme autre revendication « faire bénéficier les employés du Conseil de prud'hommes ». Les litiges entre employés et employeurs étaient jugés par le Tribunal de Commerce, ce qui faisait dire aux employés, à juste titre, qu'ils étaient « jugés par les patrons ».

1893 Création de la Fédération Nationale des Employés (FNE)

Ces revendications, diminution du temps de travail, repos dominical et extension de la juridiction prud'homale aux employés, se retrouvent au centre des débats lors de la création de la Fédération Nationale des Employés au 10, rue de Lancry à Paris 10^{ème}, le 15 juillet 1893. Elles seront reprises dans toutes les actions de la FNE. Le Sénat accordera finalement le droit à la protection prud'homale pour les employés le 4 avril 1907.



6^{ème} Congrès FNE Paris 1900

1895 Fondation de la CGT

La Confédération Générale du Travail (CGT) est fondée à l'issue du Congrès de Limoges organisé du 23 au 28 septembre 1895. La Fédération Nationale des Employés, y est représentée par Victor Dalle qui revendique « une retraite pour tous les ouvriers ».

1904 La Fédération Nationale des Syndicats d'Employés

Une des caractéristiques des représentants des syndicats d'employés est

la constance dans leurs revendications et dans leurs luttes. On retrouvera toujours la Fédération, devenue en août 1904 la FNSE, à la pointe des combats pour le respect des droits de tous les salarié(e)s et pour la solidarité avec les travailleurs de tous les pays. Elle sera très impliquée pour la réduction du temps de travail, l'augmentation des salaires, le repos hebdomadaire, et moteur sur la protection des salarié.es (Sécurité sociale, caisses de retraite complémentaire, Assurance chômage).

1946, Fédération des Employés et Cadres

La Fédération Nationale des Employés de 1893, devenue Fédération Nationale des Syndicats d'Employés, devient Fédération des Employés et Cadres en 1946. La FEC adhère à FO, créé en 1948 lors de la 3^{ème} scission de la CGT. Ses militants ont toujours été foncièrement attachés aux valeurs d'indépendance, de laïcité, de liberté d'expression et d'action (ce qui parfois provoque des débats houleux), d'égalité de traitement et d'humanité.

Naissance de la CGT-FO

A la libération, la CGT connaît un regain d'adhésion (six millions de militants en 1947) provenant majoritairement du Parti Communiste Français, considéré alors comme le parti de la Résistance. Au sein de la CGT, deux courants s'affrontent : les communistes et les « confédérés », défenseurs de la Charte d'Amiens et attachés à l'indépendance syndicale vis-à-vis des partis

politiques. Mis en minorité dans les instances de la CGT par la tendance communiste, les « confédérés » emmenés notamment par Robert Bothereau quittent la CGT le 19 décembre 1947, et, sous la présidence de Léon Jouhaux (Secrétaire général de la CGT depuis 1909 !), créent les 12 et 13 avril 1948 la CGT Force Ouvrière, en référence au journal « Force Ouvrière » qui avait succédé au journal

« Résistance ouvrière » fondé cinq ans plus tôt dans la clandestinité. La FEC décide à plus de 70% de ses représentants (31 voix contre 13), d'adhérer à FO. Cette troisième scission de la CGT depuis sa création en 1895 entraînera le départ de 1 à 1,5 million d'adhérents. Par ailleurs, la CFTC, créée en 1919 et s'inspirant de la doctrine chrétienne, donnera, quant à elle, naissance à la CFDT en novembre 1964 ■

LA PAIX, LA GUERRE En ces temps troubles où la guerre fait rage aux portes de l'Union Européenne et au Moyen-Orient, et alors que les partis d'extrême droite récoltent de plus en plus de voix aux élections partout en Europe, il nous a semblé important de proposer un rappel des actions menées par les militants pendant les deux conflits mondiaux du XX^e siècle.

L'action des employés pendant la 1^{ère} Guerre mondiale

Avec une majorité de militants appelés sous les drapeaux, la guerre met la Fédération à l'arrêt. Les chambres syndicales et les syndicats reprennent l'action pour revendiquer des hausses de salaires car la guerre fut l'occasion, pour bien des patrons, de pratiquer des baisses de salaires souvent de 50 %. En 1916, Millerat, Secrétaire du syndicat des tailleurs pour dames, alerte l'opinion par un article dans *l'Humanité* sous le titre « Plus de salaire de guerre ! ». Il explique que, « le patronat, profitant de la féminisation de la profession (désormais 1/3 du personnel est féminin) a baissé les salaires... ». Il dénonce également les patrons des grands magasins qui ont profité de la guerre pour baisser les salaires de 75 %.

À la suite de grèves, il annoncera le 8 octobre, lors d'une réunion avec 500 personnes, que la section a obtenu presque satisfaction au plan salarial. Dans la même réunion, Dret, conseiller prud'homal, fait cette déclaration : « dans tous les pays, quels qu'ils soient, ennemis ou alliés, partout les capitalistes ont réalisé « l'Union sacrée »... et la lutte contre les prolétaires.

Semaine anglaise

Le 11 mai 1917, les couturières de la maison Jenny apprennent qu'elles seront mises au chômage technique le samedi après-midi parce que la guerre fait chuter les carnets de commandes. Outre-manche, leurs homologues ont pourtant reçu la paie du samedi après-midi non travaillé. Les couturières

de Jenny lancent alors un mouvement de grève, nommé « grève des midinettes » en revendiquant « la semaine anglaise » et une indemnité de vie chère. Le mouve-

ment fera tache d'huile dans tous les grands magasins. Le 12 juin, ces cohortes de jeunes femmes en grève poussent le Sénat à adopter la loi sur la « semaine anglaise » ■



La réponse de la FNSE aux années « fascistes »

Le 12 février 1934, à la suite des émeutes des groupes d'extrême droite, la CGT appelle à un mouvement de grève générale car « les libertés sont en péril et la classe ouvrière ne permettra pas que s'établisse en France le régime hitlérien ». A noter que la justice choisit de ne pas sanctionner les émeutiers d'extrême droite du 6 février mais condamnera six membres de la FNSE de 10 à 15 jours de prison.

Soutien aux camarades espagnols

Grand défenseur des libertés, Capocci écrit dans le journal *L'Echo des Employés* d'été 1936 : « Nos camarades espagnols luttent désespérément pour leur liberté... Camarades employés, vous qui venez d'obtenir d'importantes améliorations dans vos conditions de travail, faites le geste qui s'impose : versez vos souscriptions sans retard pour venir en aide

à ceux qui versent leur sang pour la Liberté et pour la Civilisation ».

Le 4 juillet 1939, Pineau s'en prend au patronat et à son « Comité des forges qui livre du minerai de fer à l'Allemagne pour en faire des canons, qui livre les plans de nos avions au Japon, qui accepte à la banque des règlements internationaux, la livraison de l'or tchèque à l'Allemagne.

Pétain dissout les organisations

Le 6 août 1940, le gouvernement de Vichy institue les Comités d'Organisation et dissout les groupements généraux rassemblant à l'échelle nationale les organisations patronales et ouvrières (syndicats). Les militants et responsables de la FNSE, conformément à leurs valeurs, choisiront quasiment tous de continuer l'action dans la clandestinité, et pour ►►►



Illustration publiée dans L' ECHO DES EMPLOYÉS janvier/février 1935

➤➤➤ certains d'entre eux, s'impliqueront dans les réseaux de la Résistance tout en continuant leur militantisme syndical (notamment à travers la Caisse d'assurance sociale « Le Travail » et le Comité d'Etudes Economiques et Syndicales).

Le Manifeste des douze

A l'initiative de Pineau, en réaction à la Charte du Travail de Belin (ministre du Travail de Pétain, ex secrétaire de la CGT), Le CEES publiera le Manifeste du syndicalisme contre Vichy, plus connu sous le nom du « Manifeste des Douze », avec Capocci, Gazier et six autres militants CGT (Lacoste, Chevalme, Jaccoud, Neumeyer, Saillant et Vandeputte), ainsi que trois militants CFTC (Zirnheld, Tessier et Boudaloux). Ce texte voulait rassembler toutes les forces vives du syndicalisme autour d'un seul mouvement pour lutter contre Vichy et l'occupant nazi. A sa lecture, on découvre combien ce manifeste fait encore écho à l'actualité et combien

ses principes devraient continuer à tous nous guider...

Résistance ouvrière

Le 24 novembre 1944, le journal «Résistance Ouvrière», qui deviendra «Force Ouvrière» le 20 décembre 1945, publie son premier numéro et précise « la Résistance Ouvrière a prouvé aux travailleurs français

le Manifeste des Douze

Le syndicalisme français doit s'inspirer de six principes essentiels :

- il doit être anticapitaliste et d'une manière générale, opposé à toutes les formes de l'oppression des travailleurs ;
- il doit accepter la subordination de l'intérêt particulier à l'intérêt général ;
- il doit prendre dans l'Etat toute sa place et seulement sa place ;
 - il doit affirmer le respect de la personne humaine, en dehors de toute considération de race, de religion ou d'opinion ;
 - il doit être libre, tant dans l'exercice de son activité collective que dans l'exercice de la liberté individuelle de chacun de ses membres ;
- il doit rechercher la collaboration internationale des travailleurs et des peuples.

Le texte complet est consultable sur internet (https://fr.wikisource.org/wiki/Manifeste_des_Douze).

qu'en dehors d'une poignée de traîtres, les militants de toute tendance étaient dressés contre l'envahisseur et contre ses mercenaires ».

La CGT se réunifie le 27 mars 1945, mais malgré l'engagement des militants, malgré le travail remarquable du Conseil National de la Résistance, Capocci écrit le 21 avril

1945 dans le journal *Le Peuple* : « Aucune des promesses faites pendant la clandestinité n'a été tenue et on n'en voit pas l'ébauche sérieuse de réalisation. La volonté gouvernementale est guidée par la vieille doctrine économique et financière ». La guerre est terminée le 8 mai 1945, mais la lutte syndicale continue... ■

AUX AVANT-POSTES DE LA RÉSISTANCE Durant la Seconde Guerre mondiale, de nombreux militants de la FEC se sont activement engagés dans la Résistance. Vingt-quatre d'entre eux, dont deux femmes, sont morts en déportation ou tués par les nazis. Quelques portraits des plus célèbres d'entre eux, qui n'enlèvent rien à l'action remarquable de tous les autres.

Des syndicalistes résistent à l'occupant



René BOULANGER

Employé de banque, secrétaire du Syndicat des Employés de la Banque et de la Bourse, Secrétaire de la Section des Banques à la FNSE, il devient Secrétaire adjoint de la FNSE clandestine. Co-organisateur de la CGT clandestine pendant l'occupation, membre du réseau Libération Nord, il propose à Capocci de le remplacer pour une mission sur Roanne, arguant du fait qu'il est moins connu et moins reconnaissable physiquement. Il sera arrêté en possession de fausses cartes d'alimentation puis transféré à la prison de Nantes où il sera torturé pendant trois jours par la Gestapo. Il mourra sans avoir parlé. Il est déclaré « mort pour la France » le 23 avril 1945. Une rue porte son nom dans le 10^e arrondissement de Paris.



Alfred LEMAIRE

Secrétaire adjoint de la Chambre syndicale des Employés de la Région Parisienne puis Directeur de la Caisse d'Assurance Sociale « Le Travail » en 1935, il est Trésorier adjoint de la FNSE. Il participe aux réseaux de résis-

tance. Sous sa responsabilité, la Caisse « Le Travail » devint une véritable usine à fabriquer des faux papiers et tire des journaux clandestins comme « Libération » et « Résistance Ouvrière ». Il est dénoncé par un ancien militant CGT, René Mesnard. Arrêté le 6 mai 1944 par la Gestapo, il est déporté à Buchenwald. Il s'engage dans la Résistance à l'intérieur du camp, où il décédera.



Suzanne BUISSON

Femme politique (SFIO) et syndicaliste à la FNSE où elle fut archiviste, grande défenseuse du droit des femmes et de leur indépendance.

En 1940, elle quitte Paris avec son époux et rejoint le mouvement de Résistance Libération-Sud. En 1943, elle devient agent de liaison entre la zone occupée et la zone libre pour le compte du Parti socialiste clandestin ainsi que des relations avec le Parti communiste français.

Arrêtée le 1^{er} avril 1944 à Lyon, elle ne livre aucun secret lors de ses interrogatoires. Juive et résistante, elle est déportée le 30 juin 1944 à Auschwitz d'où elle ne reviendra jamais. Un square porte son nom à Montmartre dans le 18^e arrondissement de Paris.



Christian PINEAU

De 1936 à 1939, il est Secrétaire de la Section des Employés de Banque à la FNSE, puis permanent et Secrétaire du Conseil économique de la CGT de 1938 à 1939.

Après la dissolution des organisations syndicales par le régime de Vichy, il est l'un des auteurs du « Manifeste du syndicalisme français », plus connu sous le nom de « Manifeste des douze ». Résistant, il fonde en octobre 1940 le mouvement « Libération Nord » avec Jean Cavaillès et Charles Laurent. À partir de décembre, il diffuse un bulletin clandestin, *Libération*. En 1942, il rencontre le Général de Gaulle à Londres et rallie la France libre. Il est à l'origine de la Déclaration du Général aux mouvements de Résistance, publiée le 3 juin 1942 par le journal clandestin *Libération*.

Revenu à Londres le 15 janvier 1943, il plaide pour une unification des mouvements de Résistance et des partis politiques, ce qui sera réalisé dans le Conseil National de la Résistance. Arrêté par la Gestapo le 3 mai 1943, déporté au camp de Buchenwald, il continuera la résistance.

À la libération, il est appelé par de Gaulle en mai 1945 comme ministre du Ravitaillement dans

le gouvernement provisoire puis assumera plusieurs ministères dont celui des Transports (création d'Air France). On lui doit la nationalisation des banques en décembre 1945.



Georges BUISSON

Militant socialiste et syndicaliste, il est élu Secrétaire général de la Fédération Nationale des Syndicats d'Employés de 1920 à 1929. En 1921, il devient vice-président de la Fédération internationale des Employés, puis Secrétaire de la CGT de 1929 jusqu'à sa mort.

Il entre dans la Résistance en 1940 avec sa deuxième épouse, Suzanne Buisson. Il rejoint Londres en avril 1943 et constitue un trait d'union entre la CGT clandestine et le comité de Londres. Il devient délégué auprès du gouvernement d'Alger, puis délégué de la CGT à l'Assemblée consultative provisoire. Grand spécialiste des Assurances sociales, il préside la Caisse primaire « Le Travail » et écrit la quasi-totalité des ordonnances qui deviendront les « ordonnances de la Sécurité sociale » d'octobre 1945. >>>



Oreste CAPOCCI

Président des Jeunesses Socialistes révolutionnaires du 19^e arrondissement de Paris en 1908, il est antimilitariste et arrêté plusieurs fois. Mobilisé d'août 1914 à juillet 1919, il devient Secrétaire de la Section des « petits magasins » de la Chambre syndicale des Employés de la Région Parisienne. De 1929 à 1948, il est Secrétaire général de la FNSE (Fédération Nationale des Syndicats des Employés). Figure emblématique de la Fédération, surnommé « le sauvage », c'est un fervent défenseur de la laïcité, de la justice sociale, de la liberté et de l'indépendance syndicale vis-à-vis des partis politiques. Il est considéré comme le « père des deux jours de repos consécutifs ».

Il prend une part active à la résistance dès 1940, participe à la bataille pour la libération de Paris et obtiendra la médaille de la Résistance. À la Libération, il reprend ses fonctions de Secrétaire général de la Fédération Nationale des Employés qui devient Employés et Cadres le 2 janvier 1947, et critique la politique du gouvernement qui ne met pas en place le programme du CNR. À la fin de 1947, il préside l'association « Les amis de Force ouvrière ».



Signature de la Convention Collective des employés de Banque, 3 juillet 1936. Pineau, 2^{ème} en partant de la gauche puis, Boulanger au centre, et Lemaire derrière lui.



Maurice KRIEGL-VALRIMONT (nom de résistant)

Secrétaire de la Section des Assurances à la FNSE, il participa activement aux grandes grèves de 1936 en organisant des grèves sur le tas.

Contraint à la clandestinité sous Vichy, il rejoint Libération Sud où Raymond Aubrac lui confie la tâche d'organiser la branche armée en zone sud, le Comité d'Action Militaire (COMAC). Le 25 août 1944, avec Henri Rol-Tanguy et le Général Leclerc, il reçoit la reddition du Général Von Choltitz, chef de la garnison allemande de Paris.

En 1945, il est membre de l'Assemblée constituante et participe à l'application du programme du CNR, notamment pour la mise en place de la retraite. Il dirige l'hebdomadaire *Action*.

Elu député sous l'étiquette UP (Union Progressiste), il intègre le comité central du PCF en 1947, chargé de

la presse (il chapeaute *l'Humanité*). Critiquant ouvertement le stalinisme, il sera exclu du PCF en 1961 puis réhabilité en 1998 par Robert Hue. Un jardin public porte son nom square de Clignancourt à Paris 18^e.



Albert GAZIER

Licencié en droit, il se syndique en 1932 à la CGT et devient Secrétaire de la Chambre Syndicale des Employés de la Région Parisienne en 1935. Membre du réseau de Résistance « Libération Nord », il échappe en 1942 à la Gestapo et à la police française. Il rejoint de Gaulle à Londres et représente alors la CGT. En août 1944 et jusqu'à son élection comme député en octobre 1945 à la première Assemblée constituante, il est membre du Bureau confédéral de la CGT. Il démissionne de ses mandats syndicaux en janvier 1946 après avoir été nommé sous-secrétaire d'Etat à l'Economie nationale et aux



Adolphe SIDRO

Secrétaire de la Section syndicale du Bon Marché à Paris, il participe activement aux grèves et négociations de 1936-1937. Il entre à l'Union des Caisses d'Assurances sociales de la Région Parisienne en 1938. Après sa démobilisation en 1940, il participe aux cercles syndicalistes qui cherchaient à reconstituer la CGT. Co-fondateur du journal « Résistance Ouvrière » qui deviendra « Force Ouvrière » en 1945, il s'occupe également de la presse au sein de la Fédération Nationale des Employés. Secrétaire général de la Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière de 1950 à 1965, il participa à la mise en place de l'UNIRS (Union nationale des institutions de retraite des salariés), de l'UNEDIC (régime d'assurance chômage) et de l'ARRCO (caisses de retraite complémentaire des salariés non-cadres), qui concernaient la plupart des sections de la FEC.



Notre

UNE SI LONG



130 ANS DE LUTTE
ET DE CONQUÊTES
SOCIALES

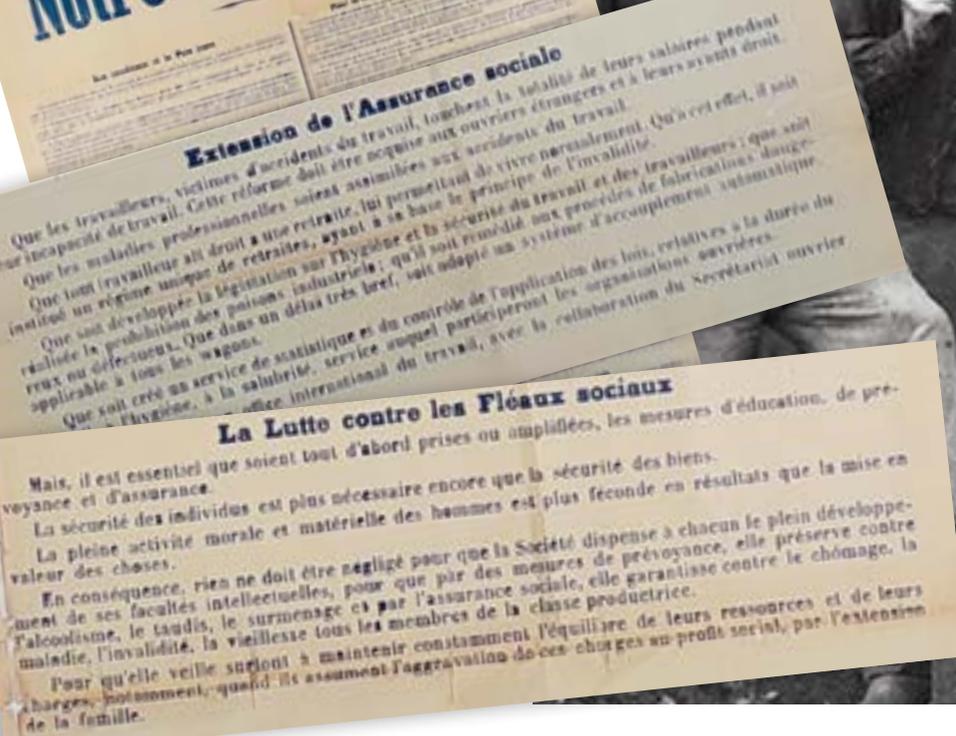
Évoquer l'histoire de la FEC FO, c'est souvent aborder un acquis essentiel, celui de la création de « notre Sécurité sociale ». A FO, nous entendons souvent dire que la Sécurité sociale à la française est le fruit d'un combat porté par d'an-

La Sécurité

UNE HISTOIRE



ciens militants et que nous la défendrons coûte que coûte. Pourtant, la création de la Sécurité sociale est le plus souvent attribuée à la volonté du CNR (Conseil National de la Résistance) pendant la Seconde Guerre mondiale, suivie d'une mise en place effectuée par Ambroise Croizat, alors ministre du Travail. Des premières caisses sociales aux 88 articles de l'avant-projet de création de la Sécurité sociale, décryptage et explications.



Extension de l'Assurance sociale

Que les travailleurs, victimes d'accidents de travail, touchent la totalité de leurs salaires pendant leur incapacité de travail. Cette réforme doit être appliquée aux ouvriers étrangers et à leurs ayants droit.

Que les maladies professionnelles soient assimilées aux accidents de travail.

Que tout travailleur ait droit à une retraite, ayant à sa base le principe de l'invalidité.

Que soit développé la législation sur l'hygiène et la sécurité du travail et des travailleurs ; que soit réalisée la prohibition des poisons industriels ; qu'il soit remédié aux procédés de fabrication dangereux ou défectueux. Que dans un délai très bref, soit adapté un système d'accouplement automatique.

Que soit créé un service de statistique et du contrôle de l'application des lois relatives à la durée du travail, à la salubrité, service auquel participeront les organisations ouvrières.

Que soit créé un service international du travail, avec la collaboration du Secrétariat ouvrier.

La Lutte contre les Fléaux sociaux

Mais, il est essentiel que soient tout d'abord prises ou amplifiées, les mesures d'éducation, de prévoyance et d'assurance.

La sécurité des individus est plus nécessaire encore que la sécurité des biens.

La pleine activité morale et matérielle des hommes est plus féconde en résultats que la mise en valeur des choses.

En conséquence, rien ne doit être négligé pour que la Société dispense à chacun le plein développement de ses facultés intellectuelles, pour que par des mesures de prévoyance, elle préserve contre l'alcoolisme, le taudis, le surmenage et par l'assurance sociale, elle garantisse contre le chômage, la maladie, l'invalidité, la vieillesse tous les membres de la classe productrice.

Pour qu'elle veuille surtout à maintenir constamment l'équilibre de leurs ressources et de leurs charges, notamment, quand il y a aggravação de ces charges au profit social, par l'extension de la famille.

Pourquoi l'origine syndicale de la Sécu n'est quasiment jamais évoquée ? Quels sont les principaux protagonistes de la création de notre Sécu ? Des premiers pas aux ordonnances d'octobre 1945, en passant par les premières caisses des années 1930 et jusqu'au

Conseil national de la Résistance, parcourons ensemble la longue et tumultueuse mise en place de « notre Sécu ».

Les premiers pas...

Depuis le Moyen Âge, à part quelques corporations (couvreurs, orfèvres, selliers, etc.) qui proposaient des aides financières sous forme de prêts aux malades et accidentés de leur profession, la santé des travailleurs n'était prise en charge que par l'Eglise qui offrait sa charité aux pauvres et indigents. Alors que l'Ancien Régime avait prévu de prendre en charge les militaires blessés (Hôtel des Invalides créé en 1670 par Louis XIV), la Révolution française, malgré sa volonté de venir en aide « aux pauvres infirmes » en créant un « établissement général de secours public » (Art. 1^{er} de la Constitution du 3 septembre 1791),

échoua dans sa tentative, ne trouvant jamais les moyens de mettre en application son concept.

Les prémices

Il faudra attendre la création des sociétés de Secours Mutuels permise par la loi du 15 juillet 1850 pour voir un semblant d'aide aux plus démunis. Sous condition d'adhésion et de cotisation individuelle, elles pratiquèrent l'entraide en cas de maladie, accidents, infirmité, décès et chômage (elles étaient surveillées pour éviter qu'elles ne servent de soutien aux grévistes). La loi du 1^{er} avril 1898, dite Charte de la Mutualité, supprima le contrôle politique de l'administration, élargit le périmètre communal et autorisa la mise en place de dispensaires et pharmacies.

Début du XX^e siècle, les premières caisses de vieillesse

Alors que les fonctionnaires bénéficiaient d'une retraite depuis 1853, et que les employés et ouvriers des Chemins de Fer (1850), du Gaz (1859) et des Mines (1894) avaient mis en place leur propre régime, la loi du 5 avril 1910 institua une « retraite

de vieillesse » par capitalisation à 65 ans pour les salariés du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. Cette retraite devait être constituée par des versements obligatoires et facultatifs des assurés et des employeurs. Contesté de toute part, par les employeurs mais également par la CGT (d'accord sur le principe mais opposée à l'âge de départ à 65 ans), le caractère obligatoire fut supprimé par la Cour de cassation en 1911. Le faible nombre de cotisants et la Première Guerre mondiale ne permirent pas aux caisses de survivre. Au sortir de la guerre, la CGT publia son programme dans lequel figurait la mise en place d'un système d'assurances sociales basé sur l'obligation, le précompte (retenue à la source), le salaire différé et la gestion directe par les salariés. En 1919, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) fut créée en marge de la Société des Nations (ancêtre de l'ONU). Le BIT (Bureau International du Travail), sur demande de son premier Directeur Albert Thomas (ancien ministre de l'armement pendant la guerre mais surtout ancien militant de la Chambre syndicale des Employés de Paris), créa une Section Assurances Sociales afin d'élabo-



« Il est essentiel que soient tout d'abord prises ou amplifiées, les mesures d'éducation, de prévoyance et d'assurance. La sécurité des individus est plus nécessaire encore que la sécurité des biens... »

Les caisses «doivent constituer un droit qui consiste pour tout travailleur à demander à son employeur, en échange de travail qu'il lui fournit, la tranquillité dans le présent et dans l'avenir. »

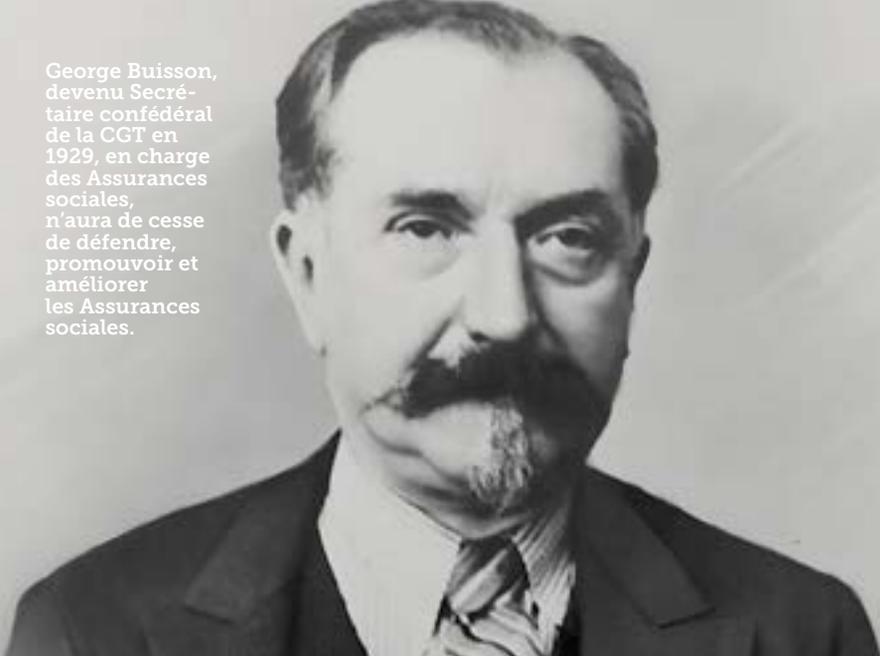
Camarade Jourda, Congrès de la Fédération Nationale des Syndicats d'Employés (FNSE) en 1921.

rer un plan pour lutter contre le chômage, protéger le travailleur contre les maladies professionnelles et les accidents du travail et mettre en place les pensions de vieillesse et d'invalidité.



Musée national de l'Assurance maladie

George Buisson, devenu Secrétaire confédéral de la CGT en 1929, en charge des Assurances sociales, n'aura de cesse de défendre, promouvoir et améliorer les Assurances sociales.



A. Croizat expliquant la mise en place de la Sécurité sociale.

« Une réforme complète s'impose. Cette réforme ne sera durable que si elle est totale. Elle doit porter tant sur la forme organique que sur les dispositions fondamentales qui régissent les risques. »

Georges Buisson – 1944

Les Assurances sociales

Lors du 20^e Congrès de la FNSE (qui devient la FEC FO) de 1921, le camarade Jourda, responsable du Commerce de Toulouse, propose de créer des caisses de Chômage, de Maladie et de Retraite. En mai 1921, Georges Cahen-Salvador, directeur des retraites ouvrières et paysannes au ministère du Travail, propose une loi sur les Assurances sociales. Aidé par la loi du 21 avril 1921 qui permet à l'Alsace et la Lorraine de conserver leur système Bismarckien², il entend faire bénéficier les Français d'un système pour l'individu et la famille et prévenir tous les risques pour tout travailleur qui a un contrat de travail rémunéré en dessous de 10 000 F. Le financement est prévu par double cotisation employeur et salarié, et serait géré administrativement par les intéressés. La CGT avait donné son accord sur le principe. Le 22 mai, le Conseil National de la FNSE se prononce pour également.

Opposition de la CGTU

En décembre 1921, les militants communistes de la CGT, en désaccord notamment

avec le principe d'indépendance syndicale vis-à-vis des partis politiques, sont mis en minorité ; ils fondent la CGT-Unitaire (CGTU) et s'opposent systématiquement à la loi sur les Assurances sociales, jugée « loi de collaboration avec l'Etat bourgeois et vaste entreprise de vol de l'argent des travailleurs » ; ils considèrent que c'est à l'Etat qu'il revenait de gérer ces risques. Le 21^e Congrès de la FNSE en 1922 confirme la volonté des militants de mettre en place les Assurances sociales. Georges Buisson, Secrétaire général de la FNSE, revendique l'intégration de l'assurance chômage dans la loi et que les « bénéficiaires aient dans les organismes d'administration la moitié des sièges au minimum ». Suzanne Gibault présente le rapport sur les Assurances sociales au Congrès et fait adopter une motion sur la retraite à 55 ans, la réversion de 50 % de la retraite « à la veuve ou à la compagne ainsi qu'aux enfants ».

Lobbying et obstructions

S'ensuivront des années d'obstacles à la mise en place des Assurances sociales, par le patronat qui y voit un frein à la productivité et refuse une gestion par les béné-

ficiaries, mais aussi par la Mutualité qui est opposée à l'adhésion obligatoire et à la retenue à la source (précompte), et le corps médical qui rejette la fixation des tarifs médicaux par les Assurances sociales.

Le 5 avril 1928, les députés Antonelli et Grinda arrivent enfin à faire voter la loi, avec l'aval de la CGT malgré l'absence de l'intégration du risque chômage. Mais le lobbying des patrons et des agriculteurs (« loi criminelle qui grève les finances publiques et incite les ouvriers à la paresse »), des catholiques et de la CFTC, des médecins et de la Mutualité, arrive à repousser sa promulgation à 1930, après deux lois modificatives qui donnent la possibilité à la Mutualité et au patronat de gérer aussi les Assurances sociales dans leurs caisses...

Les caisses de 1930

Malgré les difficultés, la CGT peut enfin créer ses caisses ouvrières « Le Travail » d'Assurance maladie par répartition (agréées le 30 septembre 1930). En 1936, on comptera 52 Caisses ouvrières « Le Travail », 272 caisses mutualistes, 78 caisses familiales confessionnelles, 192 caisses d'entreprise et 86 caisses départementales



L'APPLICATION PRATIQUE DES ASSURANCES SOCIALES

GUIDE de l'ASSURÉ

3^e ÉDITION (PROFESSIONS NON AGRICOLES) 450 - MILLE

SOMMAIRE

I. - Qu'est-ce que les assurances sociales ?	2
II. - Qui peut être assuré obligatoirement ?	3
III. - Comment est-on immatriculé ?	4
IV. - Qu'est-ce que l'assurance facultative ?	5
V. - Les cotisations de l'assurance obligatoire.	6
VI. - A quelle Caisse s'affilier ?	8
VII. - Maladie.	9
VIII. - Maternité.	15
IX. - Décès.	17
X. - Vieillesse.	18
XI. - Assurance invalidité.	20
XII. - Cas spéciaux.	22
XIII. - Chômage.	24
Table alphabétique.	23
Annexes: Conseils pratiques.	27



1934

Édité par le
COMITÉ CENTRAL
DES ASSURANCES
SOCIALES

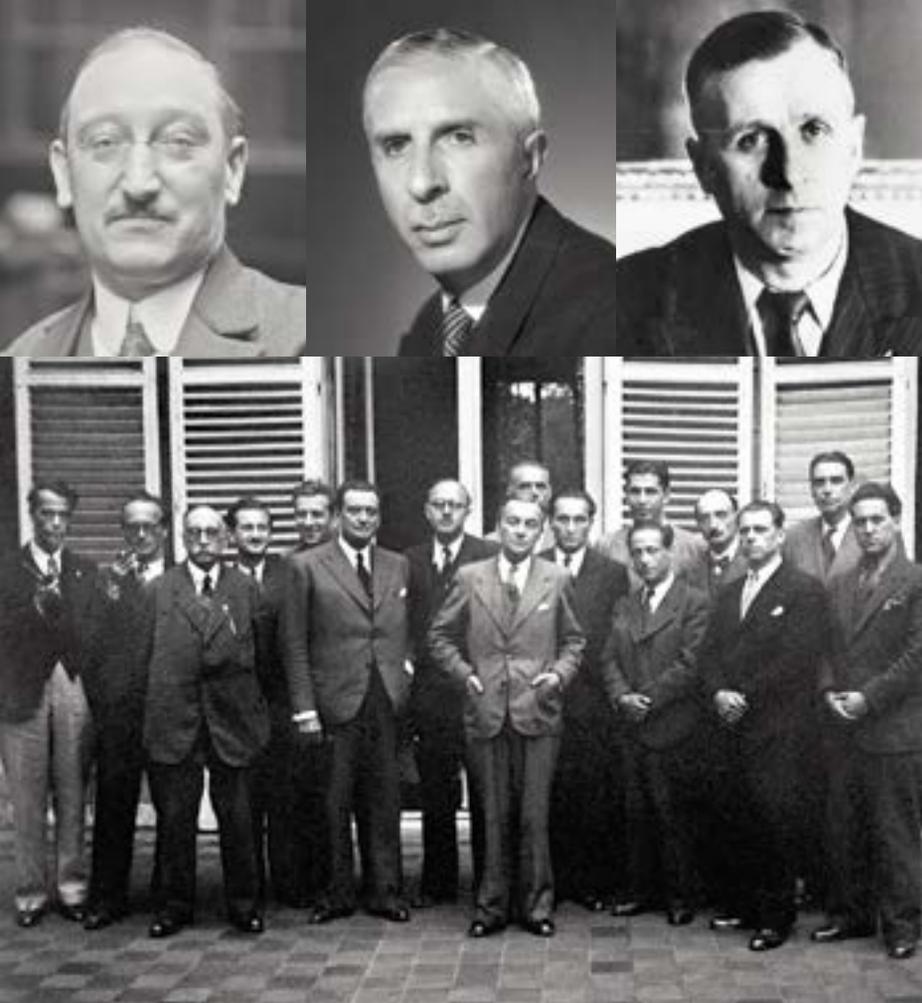
31, Rue Guyon, PARIS

PRIX : 1 FRANC

Musée national de l'Assurance maladie

(dotées de conseils paritaires). La retraite, par capitalisation, est gérée par 80 caisses d'assurance vieillesse-décès et invalidité. George Buisson, devenu Secrétaire confédéral de la CGT en 1929, en charge des Assurances sociales, n'aura de cesse de défendre, promouvoir et améliorer les Assurances sociales auprès des instances de la CGT, des parlementaires mais également en tant que membre du Conseil Supérieur des Assurances sociales et comme Secrétaire général des Caisses primaires «Le Travail». Il est notamment à l'origine du rattachement de l'assurance-invalidité à l'assurance-maladie, que Pierre Laroque, Conseiller d'Etat et adjoint de Cohen-Salvador, proposa en 1935.

En 1936, la CGTU réintègre la CGT dans l'élan du Front populaire. Le gouvernement reconnaît l'exemplarité de la gestion des salariés des Caisses «Le Travail», ce qui n'empêche pas le patronat d'essayer, sans succès, de mettre un coup au financement de l'Assurance sociale en voulant réduire les salaires lors du passage de la semaine de travail de 48 à 40 heures ou réduire leur contribution (les cotisations patronales sont égales aux contributions salariales).



En haut, de gauche à droite : A. Parodi, P. Laroque, A. Croizat. En dessous : Le Conseil National de la Résistance adopte, le 15 mars 1944, un programme intitulé «Les jours heureux».

Le Conseil National de la Résistance et la Sécurité sociale

Pendant la Seconde Guerre mondiale, la CGT entre dans la clandestinité. Léon Jouhaux monte un Bureau confédéral clandestin dont Georges Buisson et Albert Gazier font partie. En 1943, alors que Jouhaux est en détention en Allemagne, Georges Buisson rencontre le Général de Gaulle à Londres pour la CGT où il retrouve Pierre Laroque. Il est nommé à l'Assemblée Consultative Provisoire (ACP), le parlement de la Résistance, pour la CGT avec 4 autres représentants : Gazier, Bouzanquet (CGT historique) ainsi que Croizat et Fayet (tendance communiste ex CGTU). Il aura en charge la Commission du Travail et des Affaires sociales et représentera la CGT à la Conférence Internationale du Travail à Philadelphie du 20 avril au 12 mai 1944, où il fera adopter, en tant que Président de la 4^e Commission sur les Assurances sociales, un texte qui aura un impact considérable pour vali-

der le programme du Conseil national de la Résistance (CNR).

Le rapport de force bascule

La CGT est devenue incontournable et le patronat, ayant choisi la collaboration avec le régime de Vichy et les occupants nazis, est exclu du CNR et des instances gouvernementales. Le CNR va pouvoir proposer dans son programme un « plan complet de Sécurité sociale visant à assurer, à tous les citoyens, des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail ».

La difficile naissance de la Sécurité sociale

De juillet 1944 à octobre 1945, Buisson travaille sans relâche pour mettre en place la Sécurité sociale. Mais, alors que la libération se dessine, les divisions politiques réapparaissent (tensions entre socialistes et gaullistes, entre CGT et CFTC). Des tentatives de contestation des propositions de l'ACP voient le

Histoire et paternité

Ambroise Croizat, ministre (communiste) du Travail et de la Sécurité sociale du 21 novembre 1945 au 4 mai 1947, a mis en œuvre les ordonnances du 4 et 19 octobre 1945, mais Alexandre Parodi (qui a signé les ordonnances) et Pierre Laroque (qui, depuis 1930, a œuvré pour améliorer la condition humaine à travers les lois sur les Assurances sociales et la Sécurité sociale) peuvent être considérés comme les « accoucheurs » de notre Sécu. Georges Buisson, porté par un sens exacerbé de la justice et du progrès social et soutenu par des milliers de militants de la vieille CGT, en est le père fondateur : il a construit la Sécurité sociale à la française, que tant de pays nous envient¹. Depuis sa création, la Sécu, élément essentiel de notre République, n'a cessé d'être attaquée. Sans le combat des militants FO, parmi lesquels notamment Marc Blondel (Secrétaire général de la FEC de 1974 à 1980, puis de la Confédération de 1989 à 2004) et Yves Simon (Secrétaire général de la FEC de 1984 à 1993), peut-être n'existerait-elle plus...

jour de la part du patronat à travers la Chambre de Commerce de Paris. L'unité syndicale au sein de la CGT, en revanche, fonctionne encore bien. Buisson dépose un rapport qui dessine sa vision de la Sécurité sociale. En septembre 1944, Alexandre Parodi, haut fonctionnaire, ancien Directeur général du Travail et grand résistant, est nommé ministre du Travail et de la Sécurité sociale. Il met en place une équipe ministérielle chargée de travailler sur la mise en œuvre des mesures du CNR. Dans cette équipe, Pierre Laroque est chargé de la Sécurité sociale.

Les 88 articles

Les propositions du ministère sont contestées par la CFTC (refus d'une caisse unique et défense de la prise en charge séparée des allocations familiales), la Mutualité (refus d'une caisse unique) et le patronat qui estime que la pluralité des caisses « entretiendra la concurrence indispensable ». Un contre-projet est déposé le 29 juin 1945 contre les principes d'unicité et d'égalité de la Sécurité sociale. Buisson prévient : « Nous retrouvons les mêmes offensives et les mêmes coalitions contre lesquelles il a fallu défendre, il y a quinze ans, la loi sur les Assurances sociales ». Le 24 juillet 1945, Buisson dépose un avant-projet d'ordonnance de 88 articles portant sur la mise en place de la Sécurité sociale.

ORDONNANCE N° 45-2250 DU 4 OCTOBRE 1945
portant organisation de la Sécurité sociale.
(J. O. du 6 octobre 1945.)
[Rectificatif au J. O. du 7 novembre 1945.]

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Sur le rapport du Ministre du Travail et de la Sécurité sociale,
Vu l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité
Libération nationale, ensemble les ordonnances des 3 juin et 4
Vu l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la
calme sur le territoire continental, ensemble les ordonnances
Vu le décret du 2 octobre 1945 relatif à l'exercice de la prési-
dence provisoire de la République française pendant l'absen-
ce de Gaulle;
Vu l'urgence constatée par le Président du Gouvernement
Le Conseil d'État (Commission permanente) entendu,

ORDONNE :

TITRE PREMIER.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

ARTICLE PREMIER. — Il est institué une organisation de la Sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent.

L'organisation de la Sécurité sociale assure dès à présent le service des prestations prévues par les législations concernant les assurances sociales, l'allocation aux vieux travailleurs salariés, les accidents du travail et maladies professionnelles et les allocations familiales et de salaire unique aux catégories de travailleurs protégés par chacune de ces législations dans le cadre des prescriptions fixées par celles-ci et sous réserve des dispositions de la présente ordonnance.

Des ordonnances ultérieures procéderont à l'harmonisation desdites législations et pourront étendre le champ d'application de l'organisation de la Sécurité sociale à des catégories nouvelles de bénéficiaires et à des risques ou prestations non prévus par les textes en vigueur.

TITRE II.

ORGANISATION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE

Les ordonnances d'octobre 1945

La CGT, principale organisation syndicale ouvrière, poussera l'administration à maintenir la caisse unique et Pierre Laroque aura à charge de réécrire les 88 articles de Georges Buisson. Si la version définitive des ordonnances d'octobre 1945, signée par le ministre Parodi, semble un copié-collé, elle comporte tout de même des retraits importants, notamment le maintien des régimes agricoles, des régimes spéciaux existants et une mise en application, au 1^{er} janvier 1947, soit un an plus

tard que l'avait proposé Georges Buisson. Ce dernier décède le 31 janvier 1946 sans jamais voir appliquer « sa loi » sur la Sécurité sociale pour laquelle il s'était battu durant un quart de siècle de militantisme acharné ■

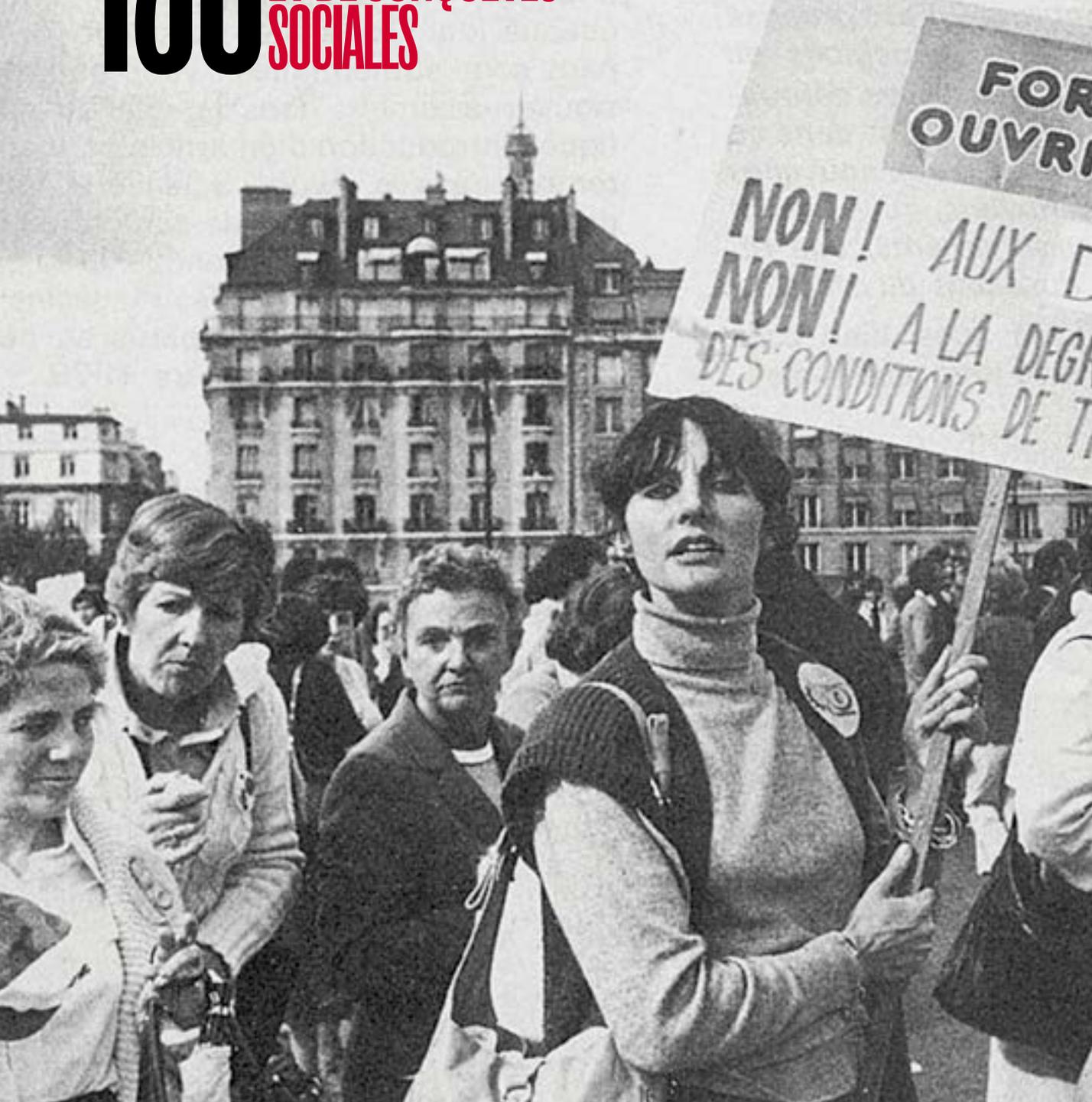
Pour plus d'info : « Georges Buisson - Père de la Sécurité sociale », de Gérard Da Silva, Editions L'Harmattan.

Oui, dans les manifs nous avons raison de scander et d'affirmer « La Sécurité sociale, elle est à nous ! On s'est battu pour la gagner, on se battra pour la garder ! », car c'est bien la vieille CGT, dont FO est l'héritière, qui est à l'origine de la Sécurité sociale. Le patronat, la mutualité, les communistes, la CFTC (d'où provient la CFDT) non seulement n'en voulaient pas, mais ont tout fait pour qu'elle n'existe pas.

1. Encore aujourd'hui, la majorité des pays ne possède pas de réelle Sécurité sociale, au premier rang desquels les USA...
2. Bismarck, afin de calmer les mouvements ouvriers et syndicaux en Allemagne, avait mis en place un système de protection sociale financé par une cotisation salariale et patronale obligatoire. L'Alsace et la Moselle annexées par l'empire allemand en 1871 sont réintégrées à la France par le Traité de Versailles en 1919. La France, n'ayant pas encore de système de protection sociale, le régime spécifique « Alsace-Moselle » – encore en vigueur aujourd'hui – est mis en place.

130 ANS DE LUTTE ET DE CONQUÊTES SOCIALES

Aujourd'hui, qui remettrait en cause les congés payés, les jours de repos hebdomadaire, les droits spécifiques liés aux Conventions collectives, etc.?



Du repos dominical au

A part quelques patrons réactionnaires, pas grand monde... Mais rien ne va de soi et tout doit se défendre : même les 35 heures hebdomadaires, apparues pourtant il y a peu (d'abord par la loi Robien en 1996, puis généralisées par la loi Aubry en janvier 2002). Le combat des militants est sans relâche.



repos hebdomadaire

La journée de repos dominical, bien mise à mal ces derniers temps dans le commerce et les services, est à l'origine de la création de la FEC (FNE à l'époque) puisqu'elle fut la première de ses revendications.

Pour le repos dominical

En effet, si le repos dominical existait, au départ, pour des raisons liées au culte chrétien pour certains métiers et certaines classes (les bourgeois et les artisans), les employés des grands magasins, eux, travaillaient sept jours sur sept et 14 heures par jour (ils dormaient dans les magasins sur des paillasses !).

La revendication du repos dominical

Après des années de grèves et manifestations dans différents magasins (c'est en mai 1869 que le premier appel à la grève fut prononcé, alors que les regroupements de salariés - les syndicats - étaient illicites), une loi instaurant le repos hebdomadaire fut promulguée le 27 mars 1902, mais jamais appliquée par les patrons au prétexte que le jour de repos n'était pas explicitement nommé par la loi...

La loi du 13 juillet 1906 (13 ans après la création de la fédération !) vint y remédier :

« Art.1 : Il est interdit d'employer plus de 6 jours par semaine un même employé ou ouvrier dans un établissement industriel ou commercial.

Art. 2 : Le repos hebdomadaire doit être donné le dimanche. ».

Aussitôt obtenu, aussitôt combattu

Il faut ici remarquer que,

contrairement à ce que prétendent les partisans de l'ouverture des magasins le dimanche, il n'est pas interdit d'ouvrir les commerces le dimanche mais seulement d'employer des salariés ; s'ils le souhaitent, les patrons peuvent travailler... Ne pouvant ouvrir seuls leurs grands magasins, et prétextant que les consommateurs n'avaient que le dimanche pour faire leurs courses, les patrons demanderont très rapidement des dérogations d'ouverture qui leur seront accordées sans difficultés. A tel point que le 23^e Congrès fédéral des 15 et 16 août 1926 considéra que « le repos dominical ne pourra être intégralement assuré que par une loi ordonnant la fermeture le dimanche de tous les établissements industriels et commerciaux ainsi que l'interdiction de toute opération commerciale le dimanche ».

Cette revendication sociale et égalitaire entre tous les métiers du commerce était nécessaire afin de permettre à chaque employé, ouvrier, d'avoir une journée commune pour soi, de profiter de sa famille, de ses amis et pouvoir se cultiver. Elle se voulait une mesure structurante pour la société et importante dans le cadre de l'émancipation de la classe ouvrière. Aucun gouvernement ne la reprit, mais de nombreux accords de branche comme

dans les Banques, les Assurances, l'Ameublement, les Concierges (le 21 février 1958 !) permit finalement de généraliser, plus ou moins, le repos dominical.

Vers le repos hebdomadaire

Dans les années 1980, avec l'arrivée des hypermarchés et des centres commerciaux, de nombreuses enseignes feront le forcing pour ouvrir le dimanche, y compris en ouvrant leurs magasins en toute illégalité (le gouvernement Balladur autorisa finalement cinq dimanches d'ouverture à négocier par les maires, et le Préfet de Paris l'ouverture du Printemps les dimanches 14 et 21 décembre 1986). Après de nombreuses grèves et manifestations, la loi en restera là, mais les grandes enseignes n'avaient pas dit leur dernier mot...

L'offensive reprendra de plus belle vingt ans plus tard avec le « Travailler plus pour gagner plus » de Sarkozy et de nouvelles dérogations virent le jour en faveur des jardineries, des entreprises de location de vidéo, des centres d'appels.

Lutte contre les ouvertures illégales

S'en suivirent, pour la FEC, plusieurs années de combat face aux ouvertures illégales de certains magasins et aux propo-





«
**Est-ce qu'il est normal
que le dimanche,
quand Madame Obama
veut avec ses filles visiter
les magasins parisiens, je dois
passer un coup de téléphone
pour les faire ouvrir ? »**

Nicolas Sarkozy - 30 juillet 2009 - réitère sa volonté d'assouplir les règles sur le travail dominical en révélant qu'il avait fait lui-même ouvrir des magasins pendant le séjour parisien de la Première dame des États-Unis.

sitions d'élus UMP : amendement de la Sénatrice Isabelle Debré qui permet aux magasins d'ameublement d'ouvrir le dimanche au prétexte fallacieux que les salariés avaient des compensations salariales, loi du 10 août 2009 du député Maillé qui, « pour dépoussiérer la législation en vigueur », banalisa le travail dominical puisqu'elle permettait « l'ouverture de manière permanente dans les zones touristiques de tous les commerces de détail et de tous les ser-

vices aux publics » (courrier de J.-C. Mailly du 07 mai 2008 au député).

La FEC, en organisant des grèves et manifestations, en attaquant tous les grands magasins qui ouvraient illégalement, réussit à faire fermer le dimanche et condamner plusieurs enseignes dont Conforama, IKEA, Castorama et Leroy-Merlin. La lutte la plus emblématique (et la plus médiatisée) fut celle menée contre Bricorama (voir encadré). >>>

L'offensive de Bricorama

Le TGI de Pontoise avait condamné Bricorama à verser 37 millions d'euros à la FEC pour ne pas avoir respecté une décision de justice lui ordonnant de ne pas ouvrir le dimanche sous peine d'astreinte financière par dimanche ouvert (31 magasins étaient quand même restés ouverts illégalement durant 43 dimanches !).

Serge Legagnoa (Secrétaire général de la FEC), Françoise Nicoletta et Christophe Le Comte (Secrétaire et Secrétaire adjoint de la Section Commerce) avaient reçu les dirigeants de Bricorama pour essayer de négocier l'abandon de cette indemnité importante contre leur engagement à verser un demi-mois de salaire à tous les salariés de Bricorama et de fermer définitivement le dimanche.

Ils rejetèrent cette proposition et firent appel de la décision de justice. Bien que provisionnés par Bricorama, la FEC ne vit jamais un centime de ces 37 millions car le juge estima que la preuve de l'ouverture des magasins apportée par la FEC (des tickets de caisses d'achat le dimanche consciencieusement conservés par des militants FEC) n'était pas valable... La FEC aurait dû diligenter chaque dimanche un huissier dans chaque magasin !

Alors que M. Bourrelier, patron de Bricorama, se répandait dans tous les médias nationaux (TV, radios, journaux) pour expliquer pourquoi ses magasins ouvraient le dimanche, la justice préféra fermer les yeux et prendre une décision politique qui allait dans le sens du gouvernement : autoriser l'illégal...



Les gouvernements facilitent l'ouverture des commerces le dimanche

En 2013, après le bilan négatif de la loi Mallié, le ministre du Travail, Michel Sapin (PS), bien que reconnaissant la situation rendue par la droite « extrêmement complexe », ne se prononcera pas pour son abrogation... et autorisa par décret l'ouverture des magasins de bricolage le dimanche. Décret annulé dans un premier temps devant le Conseil

d'État, puis ce même conseil entérina un deuxième décret qui n'était qu'une pâle copie du premier. Le bricolage était devenu un loisir... et c'est ainsi que l'on priva les salariés des magasins de bricolage, de leurs loisirs dominicaux. C'est finalement E. Macron qui enterra la loi Maillé avec sa « loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » (6 août 2015). Cette loi, sous couvert d'adapter les horaires d'ouverture des commerces aux

habitudes de consommation et aux modes de vie des citoyens, facilita encore plus l'ouverture des commerces le dimanche en créant des zones touristiques et commerciales délimitées par arrêté ministériel, et fit passer les « dimanches du maire » à douze jours.

Le combat continue

Est-ce la fin définitive du repos dominical ? La fin de cette journée commune de coupure dans la semaine, jour-

née durant laquelle le pays et les citoyens vivent selon un autre rythme ? Certainement pas ! Même si les partisans de l'ultra-libéralisme et de la libre-concurrence en rêvent, beaucoup de salariés en profitent encore. Et quand une bataille est perdue, les militants continuent la lutte ! ■

La FEC fera tout pour rétablir le repos dominical pour tous et éviter que le travail du dimanche ne se généralise à toutes les professions.

La Chambre syndicale parisienne des Employés avait donné le ton en spécifiant dans ses statuts de mai 1878 : « La Chambre syndicale est composée de tous les employés des deux sexes ». Le message était clair : l'égalité entre les hommes et les femmes est non négociable.

Egalité entre les sexes et les origines

Lors du Congrès Fédéral des 15 et 16 août 1903, Louise Pilot, représentante de la Chambre des Sténographes revendique que les femmes soient éligibles à la prud'homie¹. Malgré les revendications d'égalité, peu de femmes prennent des responsabilités syndicales (il faut dire que les femmes devaient avoir l'autorisation de leur mari pour travailler²). Aussi, la même Louise Pilot, lors du Congrès Fédéral de Rouen en 1905, remercia les Syndicats d'employés pour l'ardente campagne en faveur des revendications des femmes mais regrettera en

même temps d'être « la seule femme déléguée du Congrès ». Et toc !

Lors du 24^e Congrès de la FNSE, en août 1928, Marguerite Prévost (déléguée des Sténographes) fera accepter « le principe d'une commission d'études féminines en faveur de la révision complète des lois sur la maternité » et souhaite organiser « les allocations familiales nationalement et syndicalement ».

Un long combat vers l'égalité

Au cours du 25^e Congrès Fédéral d'août 1930 à Paris, Suzanne Buisson, qui milite pour l'égalité complète entre femmes et hommes et pour

l'indépendance financière des femmes, se fait remarquer en réclamant que « l'humanité englobe dans ses services publics, dans ses frais de gestion, l'aide de la collectivité à la mère travailleuse » et encourage les femmes à se grouper dans des organismes propres à la classe ouvrière.

Dans les années soixante, c'est Ida Boireau, des Organismes sociaux, qui fit de l'égalité entre les sexes son combat premier. Pendant le 37^e Congrès Fédéral qui se tient à Marseille du 12 au 14 mai 1962, elle revendique, au niveau des conventions collectives, « la reconnaissance d'horaires spécifiques pour les femmes, en tant que mères

et salariées ». Le 24 novembre 1966, elle fait voter une résolution sur le travail féminin par le Conseil National de la FEC qui revendique : « l'égalité réelle des traitements, promotions et emplois, l'absence de discrimination à l'embauche, une heure de réduction du travail pour les futures mères et 135 jours de congé maternité ». Lors de la Conférence nationale professionnelle des Organismes sociaux du 30 septembre au 3 octobre 1970, elle soutient la mise en place d'une « Commission spécialement chargée d'examiner les problèmes du personnel féminin ».

Rose Boutaric, issue de la branche Mutualité, >>>

« C'est grâce à vous, Mesdames, que les revendications formulées ont abouti. Il faut persévérer et continuer à vous syndiquer, vous formerez ainsi une force ! »

Léon Jouhaux, Secrétaire général de la CGT, le 23 juin 1917 devant 650 femmes et 50 hommes du Syndicat des Employés de Banque et de Bourse.



1903

Louise Pillot, représentante de la Chambre des Sténographes revendique que les femmes soient éligibles à la prud'homie.

1928

Marguerite Prévost (déléguée des Sténographes) fait accepter « le principe

d'une commission d'études féminines en faveur de la révision complète des lois sur la maternité » et souhaite organiser « les allocations familiales nationalement et syndicalement ».

1930

Suzanne Buisson réclame que « l'humanité englobe dans ses services publics, dans

ses frais de gestion, l'aide de la collectivité à la mère travailleuse ».

1966

Ida Boireau fait voter une résolution sur le travail féminin par le Conseil National de la FEC qui revendique « l'égalité réelle des traitements, promotions et emplois, l'absence de discrimina-

tion à l'embauche, une heure de réduction du travail pour les futures mères et 135 jours de congé maternité ».

1974

«Le Congrès exige la suppression de toute discrimination, qu'elle qu'en soit la nature et sous quelque prétexte que ce soit ».

1993

Rose Boutaric, première femme élue Secrétaire générale de la FEC.

1. La loi du 13 juillet 1907 rendra les femmes éligibles aux prud'hommes à partir du 1^{er} janvier 1908.

2 - Il faudra attendre la loi du 13 juillet 1965 pour que les femmes puissent travailler et ouvrir un compte bancaire sans le consentement de leur mari.

« Le racisme est un corps étranger à FO, où l'on a le droit d'être ce que l'on est, blanc ou noir, juif ou non, croyant ou incroyant. »

Marc Blondel, reçu par le grand Rabin de France, le 6 octobre 1980

►►► fut la première femme élue Secrétaire générale de la FEC de 1993 à 2007.

Contre toutes les discriminations

La FEC a toujours considéré que les droits sociaux concernaient tous les salarié(e)s, quel que soit leur sexe, leur orientation sexuelle, leur origine ou

leur appartenance religieuse. En janvier 1940, repoussant tous les préjugés d'origine ethnique, elle réclama pour les travailleurs d'Afrique du Nord, français et musulmans, les mêmes droits et l'entier bénéfice des lois sociales. La liberté et l'égalité n'ont pas de préférence, elles s'appliquent partout et à tout le monde

(extrait de la résolution du 42^e Congrès de la FEC, du 8 au 12 mai 1974 à Reims : « Le Congrès exige la suppression de toute discrimination, qu'elle qu'en soit la nature et sous quelque prétexte que ce soit »).

Les conflits armés, le réchauffement climatique poussent des millions de personnes à s'exi-

ler vers l'Europe. Nous vivons une période très propice au rejet de « l'autre », à la stigmatisation de l'étranger. Les militants de la FEC doivent rester fidèles aux valeurs de solidarité, d'égalité et de liberté que la Fédération a, de tout temps, promues. Les discriminations, le repli identitaire, ne sont pas des solutions ■

La loi sur le repos dominical de 1906 fut enrichie par les revendications de la Fédération Nationale des Syndicats d'Employés sur les deux jours de repos par semaine. Un long combat est depuis engagé pour défendre ce droit.

Les deux jours de repos consécutifs

D'abord bien aidée par la loi sur la « semaine anglaise » (travail du lundi au samedi midi) du 12 juin 1917, obtenue en pleine guerre après des grèves et manifestations menées par les salariées des grands magasins, des banques et assurances - à tel point que Léon Jouhaux vint les féliciter le 23 juin -, la FNSE revendiqua très rapidement les deux jours de repos consécutifs dans les banques, les assurances et les commerces.

Victoire en 1937

Grâce aux actions coordon-

nées par Oreste Capocci (Secrétaire général de la FEC de 1929 à 1948), surnommé par certains « Monsieur deux jours consécutifs », cette revendication sera constante jusqu'à un décret du gouvernement du Front populaire du 31 mars 1937 qui imposa les deux jours consécutifs.

Un droit sans cesse remis en cause

Pas pour longtemps, car le lobby patronal n'aura de cesse de vouloir y déroger et, sans la vigilance et le combat acharné de 1938 à nos jours des militants de la FEC, ces deux journées ne seraient

qu'un lointain souvenir dans les conventions collectives. C'est vrai dans le commerce mais aussi dans la banque où, à plusieurs reprises, les banquiers arrivèrent soit à convaincre les pouvoirs publics de ne pas appliquer les deux jours de repos consécutifs dans leurs établissements (décrets du 24 septembre 1952 et du 1^{er} juillet 1954), soit à obtenir la signature de la CFDT et du SNB-CGC (accord du 2 février 1987 au Crédit Lyonnais qui permit d'ouvrir 6 jours sur 7 au nom de « la défense des parts de marché » comme garantie d'emploi), ce qui fit réagir Pierre Gendre (Secrétaire de

la Section Fédérale du Crédit) par ces mots : « une révision des taux d'intérêt serait sans doute plus appréciée de la clientèle... ».

La dernière tentative en janvier 1997 au Crédit Foncier échoua grâce aux grèves lancées par la FEC. Après la mise en place de l'annualisation du temps de travail (lois Aubry), beaucoup de branches, d'entreprises, avec la complicité d'autres organisations syndicales, ont restreint ou supprimé la possibilité de bénéficier des deux jours de repos consécutifs, mais cela reste une référence pour les militants de la FEC et sera toujours revendiqué ■

Pour la défense de vos droits et de la liberté

VENEZ AVEC NOUS !

Depuis 63 ans, l'action de la Fédération des Employés et Cadres se manifeste en faveur de l'amélioration de vos conditions de travail, de vos conditions de vie et du respect de votre dignité,

Sous l'impulsion de militants trop tôt disparus comme Georges BUISSON, Oreste CAPOCCI, Alfred LEMAIRE, René BOULANGER ou Paul PARIS, la Fédération des Employés et Cadres, dans la plus complète indépendance à l'égard du patronat des Gouvernements, des Partis Politiques, des sectes philosophiques ou religieuses a réalisé pour vous :

- LE REPOS HEBDOMADAIRE,
- LES CINQ JOURS,
- L'ÉGALITÉ DES SALAIRES FÉMININS ET MASCULINS,
- LES CONGÉS PAYÉS,
- LES CONVENTIONS COLLECTIVES PROFESSIONNELLES.

Les militants de la Fédération sont à l'origine des conquêtes ouvrières telles que :

- LES ASSURANCES SOCIALES,
- LA SÉCURITÉ SOCIALE,
- LES COMITÉS D'ENTREPRISES,
- LES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITES.

Cadres et Employés des Assurances, des Banques, des Caisses d'Épargne, des Cercles et Casinos, du Commerce, des Compagnies de Navigation, des Professions libérales, de la Sécurité Sociale, des Caisses de Mutualité ou de Crédit agricole et tous les employés de bureaux, non rattachés à des branches industrielles,

Nous vous tendons fraternellement la main.

Quelles que soient vos idées, vos croyances, votre appartenance politique, vous pourrez mener avec nous le bon combat, dans la plus complète liberté des opinions de chacun, dans le respect mutuel d'hommes et de femmes conscients de la dignité du travail.

Votre idéal de justice et de paix, votre respect de la personne humaine, votre amour du progrès et de la liberté ne vous permettent plus de rester isolés.

Pour cet idéal, pour la démocratie économique, pour de meilleures conditions de travail, pour des salaires meilleurs, pour la sécurité de vos vieux jours.

Rejoignez le syndicalisme libre — Rejoignez Force Ouvrière
Adhérez aux Syndicats de la Fédération des Employés et Cadres

130 ANS DE LUTTE ET DE CONQUÊTES SOCIALES

Indépendance
Valeurs
Collectif
Conquêtes
Luttes
Partage
Fidélité
Pluralisme

Marc Degois



Depuis sa création il y a 130 ans, la FEC FO a toujours été attachée à défendre les intérêts matériels et moraux des travailleurs, notamment en matière de salaire, de conditions de travail ou de protection sociale, sans distinction d'âge, de sexe ou de nationalité. Au fil des décennies, nous avons relevé d'innombrables défis, construit des ponts entre générations et façonné l'avenir du travail comme de la société. Souvent dans le combat, parfois dans la difficulté. Toujours libres et indépendants. Cette liberté et cette indépendance au service de la justice sociale sont la source, pour beaucoup d'entre nous, de notre engagement syndical. Et de moments dont nous sommes fiers.

Respect Solidarité
Engagement Détermination
Fédéralisme Liberté
Progrès Militants
Cohésion



Ceux et celles qui font la FEC

SECTION COMMERCE



Gérald GAUTIER

Mes plus belles réalisations sont les moments de partage avec les camarades lors des différents conflits : Zeeman, Conforama, Vertbaudet, Ikea... Autant de belles manifestations et de rassemblements avec les camarades qui, pour moi, incarnent le combat, la lutte et les valeurs de la FEC.



David MALÉZIEUX

Parmi les valeurs fondamentales de la FEC FO, je retiens en tout premier lieu les valeurs démocratiques, républicaines, laïques, de luttes et de progrès social qui sont, pour moi, des socles d'un syndicalisme libre et indépendant.



Audrey RICCI

Une citation pour éclairer mon engagement et les 130 ans de la FEC : « Les autres n'ont sur toi que le pouvoir que tu leur donnes ». Cette phrase m'a aidée à faire tomber la barrière hiérarchique dans le cadre de mes mandats.



Marc Depoix

SECTION OSDD



Claire GUELMANI

Je retiens les valeurs d'indépendance vis-à-vis des églises, des obédiences philosophiques, des partis politiques et de l'Etat. La FEC FO s'est toujours positionnée en faveur des intérêts matériels et moraux des salariés, quel que soit l'environnement dans lequel se trouve la société. Seules les revendications posées et discutées avec les militants en accord avec ses statuts restent le seul phare de ses actions. Cette dernière année, la FEC FO s'est organisée, dès le début du projet de réforme des retraites, contre ce projet de loi arbitraire, inutile et dévastateur. Elle a diffusé l'argumentaire dans toutes ses Sections Fédérales afin de permettre la plus large mobilisation possible.

SECTION SERVICES



Nicolas FAINTRENIE

La Section Fédérale des Services est la petite dernière : alors que la FEC fête ses 130 ans, la Section fête ses 10 ans. Ces âges reflètent la résilience de notre mouvement syndical, et sa capacité à se renouveler et à s'organiser pour faire face aux défis de son temps. Nous ne saurions souffler nos bougies sans remercier Cathy Simon, qui a su apporter le dynamisme nécessaire pour cette nouvelle aventure qui s'écrit dans le grand livre de la FEC.



Eric CAPLAIN

Liberté, solidarité, cohésion, ce sont nos valeurs au service de la mission de la FEC FO :

défendre les salariés, faire respecter les droits, maintenir les acquis sociaux. Une citation : « Homme libre, toujours tu chériras la mer », de Charles Baudelaire. Je suis fier de faire vivre et reconnaître la Section Fédérale, participer à son développement, et me battre pour la défense des droits de chacun. Le syndicalisme n'est pas mort dans une société hyperconnectée et le salarié n'est pas seul dans le monde du travail. Le combat continue plus que jamais.

SECTION CRÉDIT



Mireille HERRIBERRY

Camaraderie, solidarité et respect sont les valeurs qui m'ont amenée à m'engager au sein de la FEC, après plus de 15 ans de militantisme en entreprise ! Aujourd'hui, l'un des grands défis pour notre Fédération est d'apporter une formation technique et militante à nos membres, pour renforcer l'action syndicale et accroître notre audience dans les entreprises de nos périmètres.

Marc Depoix



«Le syndicalisme est révolutionnaire dans ses aspirations et réformiste dans sa pratique.»

Marc Blondel, Secrétaire général de la Confédération FO de 1989 à 2004, Secrétaire confédéral de 1980 à 1989, Secrétaire général de la FEC FO de 1974 à 1980, issu de la Section Fédérale des OSDD.

SECTION ORGANISMES AGRICILES



Dominique MANISSIER

Mon engagement remonte à très loin déjà, ayant à l'époque intégré la délégation de négociation nationale au Crédit Agricole avec Christian Garcia. Je citerai également Daniel Le Hay qui m'a soutenu lors de ma prise de fonctions à la tête de la Section des Organismes Agricoles. La FEC, c'est un engagement au service des syndicats, dans un esprit de partage, avec aujourd'hui différents challenges à relever, liés aux évolutions technologiques que sont le télétravail, l'instauration de la visioconférence qui nous éloignent physiquement des salariés. Il faut passer dans l'ère de l'hyper-communication immédiate pour être vu !

SECTION ORGANISMES SOCIAUX



Frédéric NEAU

On ne lâche rien ! Parmi les motivations principales à mon engagement, mon attachement à la Sécurité sociale, que le gouvernement entend détruire et dont FO est le meilleur défenseur, et ma

conviction que s'organiser pour combattre sur les revendications est la meilleure riposte à ces attaques. Avec nos valeurs, l'indépendance et la détermination pour faire aboutir les revendications. De l'année en cours, je retiens l'unité syndicale, l'ampleur de la mobilisation et l'état d'esprit des salariés qui ne sont en rien résignés mais cherchent toujours les moyens de l'emporter sur les revendications aux côtés des organisations syndicales.

SECTION PRESSE, ÉDITION, PUBLICITÉ



Guillaume COMMENGE

Fêter nos 130 ans, c'est l'occasion de regarder l'histoire riche et complexe des militants de notre Organisation, leurs combats et leurs victoires. Autant de conquêtes sociales qui nous obligent toujours aujourd'hui ! Aucun acquis n'est définitif. Cette histoire, notre histoire, nous rappelle les exigences de la lutte sociale, et nous appelle à l'humilité et à l'action. Nos anciennes et nos anciens nous montrent les voies empruntées pour leur libération et leur émancipation, et forts de ces expériences passées, il nous appartient d'arpenter les nôtres.



Marc Dreyfus

ASSURANCES



Georges DE OLIVEIRA

Une des valeurs fondamentales de notre Organisation, c'est son indépendance vis-à-vis de tout groupement extérieur (parti politique, gouvernement, religion, groupement philosophique...). Notre syndicat a été créé sur la base de la

défense des seuls intérêts particuliers et généraux de la classe ouvrière et de son émancipation de l'exploitation capitaliste. Mais indépendance ne veut pas dire apolitisme. C'était vrai dès l'origine (où la première confédération syndicale regroupait différents courants de la classe ouvrière) mais cela l'est encore aujourd'hui. Nous ne pouvons que nous mobiliser pour dire NON aux violences d'Etat contre les jeunes, les syndicalistes et l'ensemble de la population.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT



Laurent WEBER

J'ai adhéré à FO quelques mois après avoir été embauché. C'est avec beaucoup de fierté que j'ai découvert, au fil du temps, que l'histoire de la FEC se confondait avec celle de la Sécu, tant l'apport de ses militants a été déterminant. Georges Buisson, qui a élaboré le principe où chacun reçoit en fonction de ses besoins et contribue en fonction de ses moyens. Oreste Capocci, qui a négocié et mis en place en 1946 la première Convention collec-

tive du personnel de la Sécurité sociale, qui garantit les droits du personnel mais aussi l'unité de la Sécurité sociale.

C'est pour cette raison qu'elle a été attaquée à de nombreuses reprises. A chaque fois, les militants ont été à la pointe du combat pour la défendre. Michel Rochette, Secrétaire général de la Section fédérale des Organismes sociaux pendant plus de 30 ans, Marc Blondel, issu de la FEC FO, dans la grève de 1995 contre les ordonnances Juppé.

Aujourd'hui, alors que la Sécurité sociale est menacée dans son existence même et que les droits et acquis sont attaqués comme jamais, les militants de la FEC FO ont à cœur de poursuivre le combat mené par nos aînés pour la défendre.



Marc Degolis



Marc Degolis

Celles et ceux qui l'ont faite...



Patrick HÉBERT

Membre du Conseil National de la FEC depuis 1976.

L'indépendance, telle qu'elle est définie dans la « Charte d'Amiens » est notre valeur fondamentale. J'ai commencé à militer très jeune. D'abord dans les comités lycéens, avant 1968, puis à l'UNEF et au SNETAA (FEN). Entré à l'ASSEDIC, je me suis naturellement syndiqué à la CGT-FO qui représente, pour moi, le seul syndicalisme véritable. La FEC réunit des secteurs professionnels extrêmement différents. Je crois que cela donne à nos militants une conception du syndicalisme différente. Peut-être plus politique, au sens que donnait André Bergeron à ce terme : « la CGT-FO n'est pas apolitique, elle est indépendante des partis politiques ». Et je n'oublie pas Marc Blondel, bien sûr. J'ai fait sa connaissance en 1976. Il était alors Secrétaire général de la FEC quand, pour ma part, j'étais fraîchement élu au Conseil National.



Rose BOUTARIC

Trésorière de la FEC FO de 1990 à 1993. Secrétaire générale de la FEC FO de 1993 à 2007. Trésorière confédérale de 2007 à 2015.

Salariée, de la MGPTT, avec d'autres collègues, nous avons

ressenti la nécessité de nous organiser syndicalement. C'est ainsi qu'avec l'aide du Syndicat parisien des OSDD et de la FEC FO, nous avons adhéré et créé la section syndicale au sein de l'entreprise. Depuis ma première adhésion en 1970, une cinquantaine d'années se sont écoulées et j'ai occupé différents postes au sein de la Fédération et de la Confédération. Je n'oublie pas que ce parcours syndical, je le dois aux camarades qui m'ont fait confiance. Je leur en suis reconnaissant et en suis très fier. J'ai toujours pensé et affirmé que nos valeurs, paradoxalement, viennent de la mosaïque de nos origines, de nos positions politiques variées, de nos divergences de vues, qui nous permettent de dialoguer fructueusement, avec la recherche permanente de la solution juste, qui rallie tout le monde. C'est là qu'en tant que militants nous puisons notre force. Longue vie à la Fédération des Employés et Cadres !



Pierre GENDRE

Secrétaire de la Section Fédérale du Crédit de 1978 à 2005.

La FEC a une place particulière au sein de la CGT-Force Ouvrière. A la scission, les militants FO étaient majoritaires au sein de la FEC CGT. Mais leur détermination à refuser la mainmise du parti communiste sur le syndicat n'a jamais été un obstacle à la pratique de l'unité d'action pour la défense des revendications des travailleurs.



Marc Degois

Dans mon secteur professionnel (banques et sociétés financières), les luttes pour le maintien des deux jours de repos consécutifs hebdomadaires, l'augmentation des salaires, l'amélioration des conditions de travail ont donné lieu à des grèves marquantes, parfois longues et victorieuses comme en 1968 et 1974. Personne n'oubliera Marc Blondel - qui fut Secrétaire général de la FEC FO avant son accession au Bureau Confédéral et deviendra ensuite le Secrétaire Général de la CGT-FO - qui renforça le caractère combatif de notre Fédération.



Catherine SIMON

Secrétaire de la Section Fédérale des Services de 2013 à 2020.

Peu de fédérations ont, à ce point, le souci de manifester leur attachement au pluralisme et celui d'y fédérer les diverses sensibilités et familles de pensée. Comment mieux exprimer notre attachement à l'indépendance ? Deuxième mot-clé, le réalisme, avec notre attachement viscéral à la négociation, en particulier au niveau de la branche, dans le cadre d'un rapport de force souvent nécessaire. Avec son corollaire, le fédéralisme, parfaitement illustré par l'étendue et la cohérence des nombreux secteurs qu'elle couvre avec ses onze Sections Fédérales. Pluralisme toujours, dans son attachement au confédéralisme, dont elle a toujours voulu qu'il soit réciproque, et qui puise sa sève chez les Jaurès, Jouhaux, Bergeron... et les nombreux militants qui ont su leur rester fidèles. Sachons poursuivre l'extraordinaire aventure de la FEC FO en continuant nos luttes avec détermination et en soutenant les femmes et les hommes qui ont su prendre le relais.

« La CGT-FO n'est pas apolitique, elle est indépendante des partis politiques. »

André Bergeron, Secrétaire général de la Confédération de 1963 à 1989, membre du Bureau Confédéral de 1956 à 1963.



Christian GARCIA

Membre du Conseil National depuis 1980 - Trésorier de la FEC FO de 1993 à 2009.

La FEC a toujours défendu les intérêts des salariés et obtenu de nombreuses avancées sociales concernant les droits collectifs et l'égalité professionnelle, entre autres. La protection sociale reflète bien l'engagement de la FEC pour défendre notre «Sécu», hier comme aujourd'hui, mais aussi défendre tous les acquis des travailleurs. Parmi mes souvenirs les plus marquants, les grèves et manifestations de 1995, pendant un mois, durant lesquelles la FEC a été en pointe. La FEC a toujours été bien représentée au Bureau Confédéral puisque plusieurs secrétaires généraux et confédéraux en sont issus. Elle a su restée unie, que ce soit les secrétaires fédéraux, les permanents, le personnel, pour surmonter les difficultés. Et elle aura toujours sa liberté de parole.



Serge LEGAGNOA

Secrétaire de la Section Fédérale du Crédit de 2005 à 2007. Secrétaire général FEC FO de 2007 à 2018. 130 d'histoire et de progrès social, où les femmes ont joué

un rôle déterminant. A la base de mon engagement, la lutte contre l'injustice et pour de nouveaux droits ; militer à FO était une évidence grâce à la confiance d'une équipe formidable à Lille. Parmi les réalisations dont je suis le plus fier, avoir remonté FO dans mon entreprise d'origine, le Crédit Lyonnais, et renforcé la FEC FO dans le respect de son pluralisme. Avec quelques combats clés dont la défense des droits à la Sécurité sociale : le bien de ceux qui n'ont rien. Deux noms marquants : André Bergeron et Marc Blondel qui représentent les deux faces d'une même organisation multiple et plurielle et qui doit le rester.



Christophe LE COMTE

Secrétaire de la Section Fédérale du Commerce de 2013 à 2017.

Ma motivation principale et mon attachement à la FEC, c'est son histoire. De la Chambre des Employés à la Fédération des Employés et Cadres, c'est la démonstration que les cols blancs font partie de la classe ouvrière. Avec, à la clé, la construction et la défense de la Sécurité sociale par les agents et les assurés, pour les agents et les assurés. La plus belle conquête ouvrière. Les personnalités incontournables comme Capocci, Buisson, Blondel et bien d'autres auront marqué le mouvement ouvrier au niveau



Marcel Degrais

national, comme international. Malgré des points de vue différents, il y règne une camaraderie et un attachement à la Fédération. Le débat est riche. Ma plus grande richesse est de militer auprès de camarades avec un grand C. Mais celle qui m'a mis le pied à l'étrier au niveau de la FEC FO, c'est la Secrétaire de Section Fédérale en 1997, Annie Dechezelles : méthodique et très attachée aux statuts et aux règles de l'Organisation avec un objectif, protéger l'Organisation, c'est-à-dire les Camarades.



Thierry NOLEVAL

Secrétaire de la Section Fédérale Presse, Edition et Publicité de 2003 à 2022.

J'ai commencé à militer en 1984 en tant que délégué du personnel suppléant et ce début de mili-

tantisme a décidé de mon avenir professionnel : en 1988, je partais en « mission » comme ouvrier du Livre à la demande de Jacques Girod. Je souhaite lui rendre hommage car il était à l'époque Secrétaire Fédéral pour la Presse, l'Édition et la Publicité. Je parle en particulier du combat qu'il a mené, à la demande de Marc Blondel, pour redonner à l'Union Départementale de Paris de vraies valeurs du syndicalisme défendu par Force Ouvrière. Il a su coordonner des représentants de plusieurs fédérations afin de mener des actions militantes qui auraient dû être défendues par le Secrétaire de l'époque, Jacques Mairé (celui-ci et ses acolytes ont fini par rejoindre l'UNSA). Mon meilleur souvenir militant est d'avoir réussi à faire une réunion du personnel dans un fief CGT aux NMPP à l'époque où le monopole syndical était de mise. Cela a eu pour résultat de nombreuses adhésions et une implantation FO plus pérenne dans cet établissement.

HISTORIQUE DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX



130 ANS DE LUTTE ET DE CONQUÊTES SOCIALES La Fédération des Employés et Cadres FO est riche de plus de 130 ans d'histoire. Tout au long de ce parcours, des femmes et des hommes ont porté des valeurs humanistes et ont su les concrétiser. Plus largement, les combats et actions en faveur d'une vie plus heureuse et socialement plus protectrice sont le résultat de l'application de nos valeurs, mais aussi de la ténacité non seulement collective de la Fédération, mais aussi de ceux qui, à sa tête, ont su porter ces justes combats.

Des femmes et des hommes humains

“ Les employés des magasins, si délaissés, si malheureux, ont compris qu’il n’y a pour eux qu’un moyen d’améliorer leur sort : c’est de se grouper, de se solidariser afin d’opposer la force ouvrière à la force anonyme du capital. »

Jean JAURES, le 3 avril 1900.



mes au service des valeurs
nistes





Que deviendront nos conquêtes d'hier, celles d'aujourd'hui et celles, en puissance de demain, si le moloch ouvre le festin ? Le plus grave pour les démocraties, c'est qu'elles sont dirigées non par des démocrates mais par des marchands. Ce monde reprendra sa marche normale, quand, enfin, les démocraties se réveilleront, qu'elles chasseront les marchands de leurs temples pour y faire régner à nouveau la justice, la vérité, l'honneur et le respect des traités. »

Oreste CAPOCCI, le 12 mars 1938.

ANDRÉ dit GÉLY

Premier Secrétaire général de la Fédération en 1893

François Emmanuel André dit Gély ou Victor Gély (du nom de sa mère Victoire Gély), naît le 25 avril 1852 à Alais. D'abord ouvrier menuisier, il devient employé en 1872. Lors de la réunion du 4 mai 1879 de l'Union fraternelle des Employés, Gély, qui en est trésorier, propose avec succès que son logement, au 47, rue de Turenne, serve de lieu de réunion. La même année, il choisit de signer Victor Gély, en publiant la brochure sur les employés « Parias parmi les Parias ». La Chambre syndicale des Employés est définitivement fondée en mai 1885 avec Gély et Dalle. Le vendredi 28 mai 1886 se déroule la première réunion de ce « syndicat des employés » (*Le Prolétaire* du 29 mai 1886). En 1888, il est délégué au Congrès socialiste international de Londres, pour la Bourse du travail de Nîmes. Il cumule l'engagement politique et syndical. En juillet 1893, il devient le premier Secrétaire général de la Fédération Nationale des Employés, au terme de son Congrès fondateur. André Gély décède le 2 octobre 1895, des suites d'une congestion cérébrale. Son ami Paul Brousse écrit, dans *La Petite République* du 4 octobre : « Toujours prêt, à Paris, comme

dans les départements, il allait apporter sa parole abondante, colorée, toujours appuyée par une profonde connaissance des questions ouvrières et partout il amenait aux groupes de nouvelles recrues ».

COULON

Secrétaire général en 1894

Chambre syndicale des garçons de magasin et cochers-livreurs

Coulon succède à Gély. Le 8 mars 1894, il fait parvenir, en tant que nouveau Secrétaire général, un courrier au ministre du Commerce, Marty, sur les Prud'hommes. La Fédération Nationale des Employés y condamne l'exclusion des employés par le Sénat et demande que les Conseils de Prud'hommes (non les tribunaux de commerce) prennent en charge les litiges entre employés et patrons. Le 14 mars, Coulon, Sèches, Maille, Bertrand, Juglon, Lardijon et Dalle sont reçus par le ministre. Mais le 30 avril, le Sénat passe outre. Aussi, le Conseil fédéral décide, le 21 mai, de rencontrer les sénateurs républicains afin de protester de leur absence lors du débat. Rencontre sans résultat. Le 7 juin, le ministre Marty refuse de recevoir Coulon. Il faudra attendre 1907 pour que cesse le blocus du Sénat.



Victor DALLE

Secrétaire général en 1895

Chambre syndicale des employés de Paris

Victor Dalle naît en 1857 à Paris. Il est, avec Gély, fondateur de la Chambre syndicale des Employés, en mai 1885. La même année, il est délégué à l'exposition internationale d'Anvers. En 1895, à 38 ans, il devient représentant de la Chambre syndicale des Employés de Paris et le troisième Secrétaire général de la Fédération Nationale des Employés. Il le reste jusqu'en 1896. Au Congrès fondateur de la CGT de Limoges en 1895, parmi les 75 délégués, Dalle est le représentant de la FNE. La première intervention de Dalle demande de fixer à 15 le nombre de la Commission en charge du « plan général d'organisation corporative », ce qui est accepté. Dalle est membre de cette commission majeure. Dalle est membre du Conseil Supérieur du Travail de 1900 à 1903, rédigeant un rapport sur le travail des employés. Il

est l'auteur de plusieurs brochures : *Rapport sur la réglementation du travail*, Imprimerie Nationale, 1901 ; *L'Evolution capitaliste*, imprimerie du Progrès, 1902 ; *Le budget des cultes*, imprimerie du Progrès, 1902 ; *Les retraites ouvrières*, imprimerie Nouvelle, 1907.

SAPIENCE

Secrétaire général en 1896

Voyageurs et employés

Sapience, qui représentait une association de « voyageurs et employés » lors du Congrès de 1895, est désigné en janvier 1896 par le Conseil fédéral pour remplacer Dalle comme Secrétaire général de la Fédération. C'est un mandat intérimaire, attendant l'élection du successeur de Dalle, lors du Congrès d'août 1897.



Arthur ROZIER

Secrétaire général de la FNE de 1897 à 1909

Employé de minoterie

Arthur Rozier est employé d'une librairie dès l'âge de 13 ans. Il prend la tête, en 1876, des



Jeunesses socialistes de Troyes et fonde le premier journal socialiste, *La République sociale*. Il est poursuivi en correctionnelle et emprisonné en raison de ses idées politiques et séjourne ensuite à Blois pour être élu conseiller municipal en 1896. À Blois, il fonde des groupes et syndicats d'employés, chocolatiers, cheminots, bûcherons... Il devient Secrétaire de la FNE en 1897. Le 5^e Congrès de la FNE eut lieu à Paris, à l'annexe de la Bourse du travail de la rue Jean-Jacques Rousseau, le 8 avril 1900. Rozier y remercie Bruggeman, Secrétaire de la Ligue de Gand, d'avoir accepté de constituer définitivement la Fédération Internationale des Employés (FIET). Lorsque, le 27 mars 1902, est adoptée la loi sur le repos hebdomadaire, Rozier fait le bilan de l'action militante de la FNE (modification de la loi sur le contrat de louage, lois sur l'obligation de s'asseoir dans les magasins, représentation au Conseil supérieur du Travail, loi étendant la juridiction prud'homale aux employés, loi sur le repos hebdomadaire liant les ouvriers et les employés - *Le Ralliement des Employés* n° 12). En 1906, il est élu député et le sera jusqu'à sa mort en 1924. Inscrit au

groupe socialiste, il intervient sur le repos hebdomadaire en faveur des employés et ouvriers, les habitations à bon marché et interpelle le gouvernement sur le respect du droit du travail, le chômage, la défense des travailleurs.



Paul AUBRIOT

Secrétaire général de 1909 à 1914 (1919)

Journaliste

Né en 1878, Paul Aubriot devient Secrétaire général en 1909. Lors de l'affaire du « Sou du soldat » (aide aux soldats syndiqués encasernés), Paul Aubriot, déclare : « Si *Le Sou du Soldat*, par exemple, est un crime, je n'hésite pas à dire que je dois être poursuivi comme les camarades. En qualité de Secrétaire de la Fédération Nationale des Syndicats d'Employés, j'ai fait de la propagande pour *Le Sou du Soldat* » (*La Bataille syndicaliste* du 10 janvier 1912). Il est député de 1910 à 1928. Alors qu'il est Secrétaire général de la FNSE, il participe au

7^e Congrès de la SFIO (Section française de l'Internationale ouvrière), tenu à Nîmes en février 1910, et affirme : « Je suis de ceux qui ont toujours pensé et qui continuent à penser qu'autonomie pour l'organisation syndicale n'a jamais voulu dire abdication pour le Parti socialiste » (Compte rendu du Congrès de Nîmes, p. 282-283). Durant la guerre, il privilégie son mandat de député au détriment de l'activité syndicale. Son engagement permanent dans « l'Union sacrée » le conduira à quitter le Parti socialiste dès 1919.



Georges BUISSON

Secrétaire général de 1919 à 1929

Employé de commerce

Georges Buisson naît le 2 décembre 1878 à Évreux et décède en 1946. Employé de commerce dans son département et à Rouen, Buisson arrive à Paris à 20 ans et travaille dans une mercerie en gros du boulevard de

Sébastopol. Il est syndiqué dès 1901. Il est élu Secrétaire adjoint de la Fédération en 1908 et en devient Trésorier en 1910 (Congrès de Reims), puis Secrétaire administratif en 1914. En 1920 à Troyes, il devient officiellement le Secrétaire général de la FNSE, en charge de la refonder. Il reste Secrétaire général jusqu'en 1929, pour devenir un des Secréaires de la CGT. Il demeure membre de la Fédération, tout en étant Président des Caisses « Le Travail », caisses d'assurances sociales gérées par la CGT en application de la loi de 1930. Résistant dès août 1940, il représente la CGT à Londres. Premier orateur lors de la fondation de l'Assemblée Consultative Provisoire (ACP, chambre de la Résistance) à Alger, le 3 novembre 1943, il en est Vice-président. Il représente la France, pour le groupe ouvrier, lors de la Conférence Internationale du Travail d'avril 1944 à Philadelphie. Il présente le 24 juillet 1945, devant l'ACP, un projet d'ordonnance fondant la Sécurité sociale, en 88 articles, que l'ordonnance officielle du 4 octobre se limite à copier avec quelques correctifs. Buisson est le véritable père de la Sécurité sociale.



Oui, militer c'est être rebelle ; oui militer c'est ne pas accepter la société dans laquelle on vit. Oui militer c'est s'engager pour la changer, oui militer, en soi, c'est révolutionnaire ! Se taire, subir, baisser la tête, par définition, c'est l'inverse du militantisme, et la soumission, c'est la fin du monde du travail. »

Marc BLONDEL
lors de son départ en février 2004



Oreste CAPOCCI

Secrétaire général de 1929 à 1950

Employé de magasin

Oreste Capocci naît à Paris le 13 mai 1888 d'un père italien garibaldien. Il est d'abord ouvrier tailleur, avant de devenir employé de commerce, après la grève des tailleurs de 1912. Il se syndique à la Chambre syndicale de l'Habillement dès 1906, fonde les Jeunesses syndicalistes en 1908. En 1920, il est Secrétaire de la Chambre syndicale des Employés de Commerce de la Région Parisienne, Secrétaire à la propagande de l'Union des Syndicats de la Région Parisienne (de 1924 à 1929). Il cumule à ces nouvelles fonctions celle de Secrétaire de la Chambre syndicale des Employés de la Région Parisienne jusqu'en 1932 (les assumant depuis 1921). Il succède à Buisson comme Secrétaire général lorsque ce dernier devient Secrétaire de la CGT en 1929. De 1922 à 1947, il est membre de la Commission exé-

cutive de la CGT et, à la suite des élections de décembre 1948, est élu Président de la Caisse de Prévoyance du Personnel des Organismes de Sécurité sociale, à l'unanimité. Capocci est aussi une figure du socialisme. Dans les années 1907-1908, il avait été Président des Jeunesses Socialistes Révolutionnaires du XIX^e arrondissement de Paris. Il avait adhéré à la Jeune Garde Révolutionnaire, puis à la SFIO. Il privilégiera toujours le mandat syndical et, s'il devient membre du Comité directeur de la SFIO en 1946 et 1947, il en démissionne pour privilégier, dans des circonstances difficiles, son engagement syndical. Figure de la Résistance, Capocci est un des signataires du *Manifeste du Syndicalisme français* du 15 novembre 1940. Demeuré à la tête de la Fédération dans le même temps, il parvient à en réunir le Bureau et fait condamner, en décembre 1941, la Charte du Travail de Vichy. Capocci obtiendra la médaille de la Résistance. Son exemplarité militante est telle qu'en décembre 1947, lors de ce qu'il nomme la « sécession » de la CGT, la FEC demeure majoritairement avec Jouhaux et la tendance confédérée qui était à la tête de la CGT depuis 1909.



Adolphe SIDRO

Secrétaire général de 1950 à 1965

Employé de commerce

Adolphe Sidro, natif de Nice, en 1906, fils d'un ouvrier italien, comme Capocci, avait vu ses arrière-grands-parents venir en France pour vivre l'épopée sociale animée par Garibaldi. Il est d'abord docker, employé d'hôtellerie, employé de commerce. Une fois à Paris, il adhère aux Jeunesses communistes. Dès 1936, il se retrouve Secrétaire de la Section syndicale du Bon Marché, ayant à peine 29 ans. Il participe, *manu militari*, à la Résistance, avec « *Résistance ouvrière* » et « *Libération* ». En 1946, il accède à la présidence de la Section professionnelle des employés de commerce, avant de devenir Secrétaire Fédéral de la Section du Commerce. A la suite du Bureau du 16 mars 1949, il est élu à la Commission de contrôle de la CPPOSS, présidée par Capocci. Après

avoir succédé à Capocci en octobre 1950 comme Secrétaire général de la FEC, il devient Vice-président de la FIET (Fédération internationale des Employés et Techniciens), membre du Conseil économique et social. Lors du Congrès Confédéral du 13 au 16 novembre 1952, Sidro est élu à la CE en 14^e position, juste devant André Bergeron. Il décède brutalement le 11 janvier 1965, et Armand Capocci, fils d'Oreste, fait son éloge qui vaut pour son prédécesseur : « Adolphe Sidro tenait passionnément à l'indépendance du syndicalisme, ne faisait aucune concession dans ce domaine. Son opposition à l'idée d'une intégration du syndicalisme dans l'appareil d'État était noble, absolue. » (FOH du 20 janvier 1965)



Marius ALLÈGRE

Secrétaire général de 1965 à 1974

Employé de banque

Marius Allègre, né le 23 novembre 1908 à Lyon,

« Où est la justice quand on voit le gouvernement accorder un milliard et demi d'euros supplémentaires d'allègement de cotisations sociales en faveur du patronat, alors que ce même patronat (avec l'aide de la CFDT) précipite 600 000 chômeurs indemnisés vers l'exclusion totale en supprimant leur allocation ? »

Rose BOUTARIC
le 18 septembre 2003



employé de banque lyonnais à l'origine, formé par Vivier-Merle, fait la scission, devient Secrétaire général du Syndicat des employés et gradés de Lyon et de sa région, pour devenir Secrétaire Fédéral de la Banque en 1954.

Membre du Bureau Fédéral, il est désigné le 6 mars 1965 pour assurer l'intérim du secrétariat général et de la représentation extérieure à la suite de la disparition brutale de Sidro. Du 10 au 13 mai 1968, à Toulouse, se tient le 40^e Congrès de la FEC. Allègre présente le rapport moral et condamne tant les ordonnances sur l'intéressement que sur la Sécurité sociale. Il est réélu Secrétaire général. Mais le Congrès décide une restructuration de la FEC, demandée par une résolution de la Section des Organismes Sociaux Divers & Divers. Cette restructuration affaiblit la position d'Allègre, ce dont témoigne l'édito de M. Blondel pour *L'Écho des Employés* n°35 de juillet-août 1967 : « Pour la première fois le journal de la fédération paraît sous édition de branche. Vous avez en mains le numéro des Organismes Sociaux Divers et Divers ». Il décède en 1984.



Marc BLONDEL
Secrétaire général de 1974 à 1980

Employé des ASSEDIC, Section des Organismes Sociaux Divers & Divers

Marc Blondel naît le 2 mai 1938 à Courbevoie mais passe son enfance à Hémin-Liétard, ses deux grands-pères étant mineurs. Il adhère aux Faucons rouges, l'organisation des Jeunes socialistes. Il obtient son baccalauréat en 1955 et s'inscrit à la Faculté de droit. En 1956, il prend sa carte à l'UNEF Encarté à la SFIO, il s'oppose à la politique de Guy Mollet, car il est favorable à l'indépendance de l'Algérie. Il rejoint le Parti Socialiste autonome en 1958, qu'il quitte en 1960 refusant l'orientation qui en fait le PSU. En mars 1960, il est employé de l'ASSEDIC, où il crée une section FO puis coordonne les sections syndicales ASSEDIC de la Région Parisienne. Il devient Secrétaire du Syndicat des Organismes Sociaux de la Région Parisienne. En 1961, il est au Secrétariat de l'Union syndicale des employés de la Région

Parisienne et au Conseil National de la FEC. En 1974, il est élu Secrétaire général de la FEC. Il entre au Bureau Confédéral de FO lors du Congrès national en juin 1980. André Bergeron le charge, en tant que nouveau Secrétaire Confédéral, des questions économiques. De 1981 à 1993, il est membre du Conseil d'administration du Bureau international du Travail (BIT). Il devient Secrétaire général de la CGT-FO en 1989 (jusqu'en 2004). Lors d'un meeting tenu le 29 janvier 1995, il appelle à la grève générale pour la défense de la Sécurité sociale, prenant l'initiative de ce qui sera le mouvement de novembre - décembre 1995 contre le « plan Juppé » ; ce que symbolise la poignée de main historique, le 28 novembre 1995, entre lui et Louis Viannet, Secrétaire général de la CGT. Marc Blondel a été Vice-président de la FIET, Vice-président de la CES (Confédération européenne des syndicats), Vice-président de la CISL (Confédération internationale des syndicats libres). Président des Amis de Léon Jouhaux, il était attaché aux travaux historiques, articles et livres, rendant justice au syndicalisme libre et indépendant, celui de la Charte d'Amiens de 1906, que continue la CGT-FO. Il décède le 6 mars 2014.



André MONTAGNE
Secrétaire général de 1980 à 1984

Employé de banque, Section Crédit

À l'issue du 26^e Congrès de la FEC en 1960, il est membre du Bureau de la Section Fédérale du Crédit. Puis, il est élu Secrétaire de la Section Fédérale du Crédit. Il est nommé par FO comme son représentant au Conseil économique et social. Il est également membre du Comité exécutif de la FIET. Il avait combattu dans la Résistance, racontant à Georges Portalès comment il avait rejoint Londres pour s'engager dans la Royal Air Force et bombardé les usines Michelin, en mission (<http://31.force-ouvriere.org/Leon-JOUHAUX-1879-1954>). Il devient Trésorier de la FEC en 1962, poste où il sera régulièrement confirmé. Il devient Secrétaire général en 1980, le Congrès de Lille le désignant à une large majorité pour succéder à Marc Blondel. En 1982, il réaffirme l'indépendance de la FEC

« Vous n'êtes pas commodes vous les employés, mais restez comme vous êtes, c'est un signe de vitalité, mais ayez la sagesse de préserver votre unité ! »

André BERGERON en 1970 au 41^e Congrès de la FEC, intervenant en qualité de Secrétaire général de la Confédération.

vis-à-vis de tout pouvoir politique : « La loi du 31 juillet 1982 rendait caduque certaines dispositions de la loi du 11 février 1950 sur les Conventions collectives relatives à la libre négociation des salaires. Dès que furent connues les intentions du Gouvernement, notre Fédération élevait une protestation auprès du Premier ministre par lettre du 21 juin 1982. » (*L'Écho des Employés* n°62, premier trimestre 1983). Il décède le 4 mars 1987.



Yves SIMON
Secrétaire général de 1984 à 1993

Employé puis cadre à la Sécurité sociale, Section des Organismes Sociaux

Yves Simon, né en 1924 à Caderousse, est embauché à Toulouse au moment des ordonnances de 1945 mettant en place la Sécurité sociale. Il est employé à la Caisse de Sécurité sociale de la Haute-Garonne, puis cadre au service juridique. En 1954, il est élu Secrétaire général adjoint du Syndicat des Employés des

Organismes Sociaux de la Haute-Garonne. Lors de l'assemblée générale du 16 mai 1958, il devint Secrétaire général de son syndicat. Membre des Jeunesses socialistes, puis du parti socialiste SFIO, il est adjoint au maire à Toulouse de 1958 à 1971. Devenu Secrétaire du Syndicat des Organismes Sociaux de Haute-Garonne, délégué régional, membre de la Commission Exécutive des Organismes Sociaux, il rentre au Bureau de la Section Fédérale et de la Fédération lors du Congrès Fédéral, à Toulouse, s'achevant le 13 mai 1968 avec la grève générale. Devenu Secrétaire général adjoint de la FEC en 1971, il remplace Léon Trefelle à la tête de la Section Fédérale des Organismes Sociaux en 1980. Il devient Secrétaire général de la FEC au Congrès de Rennes en 1984 et achève son dernier mandat au Congrès de Marseille en 1993. Il avait été élu à la Commission exécutive confédérale de la CGT-FO, étant également membre du Conseil économique et social de 1984 à 1989. Engagé auprès de la FIET (membre du comité exécutif), il a été à l'initiative de la création du secteur des Assurances sociales au sein de la FIET, dont il avait assumé la responsabilité. Il décède le 6 décembre 1998.



Rose BOUTARIC
Secrétaire général de 1993 à 2007

Employée de la Mutuelle générale des PTT, Section des Organismes Sociaux Divers & Divers

Rose Boutaric, née en 1950, vient du secteur mutualiste (Mutuelle générale des PTT). Elle entre à la Fédération en 1982 où elle devient permanente notamment en charge du Secteur de la Mutualité. En 1984, elle est élue au Bureau Fédéral au titre de la Section Fédérale des Organismes Sociaux Divers et Divers (OSDD) et devient Trésorière générale adjointe de la FEC. En 1990, elle devient Trésorière générale. Elle est élue Secrétaire générale en 1993, et ce, jusqu'en 2007. Elle est la première femme élue à ce poste. Du 6 au 9 juillet 1995, au Congrès de la FIET (devenue UNI), présidant le groupe francophone, elle écrit : « Rassembler les victimes du système économique, c'est d'abord pour la FIET s'attacher à syndiquer les femmes qui sont la moitié du monde et plus de

la moitié des syndicalistes de ses organisations affiliées : mais les femmes sont aussi les plus touchées par la récession, celles qui subissent un chômage massif ou qui végètent dans des emplois sous-payés, des emplois précaires à temps partiel ou à domicile et qui sont, de ce fait, souvent incapables de payer une cotisation syndicale. » (*L'Écho* n°98, 2^e trimestre 1995). De 2007 à 2015, elle est élue au Bureau Confédéral de la CGT-FO en tant que Trésorière confédérale. Là encore, elle est la première femme à accéder à cette fonction. Elle siège au Conseil économique, social et environnemental (CESE) de 2004 à 2015. De 2010 à 2015, elle y exercera la fonction de questeur.



Serge LEGAGNOA
Secrétaire général de 2007 à 2018

Employé LCL, Section Crédit

Serge Legagnoa est né en 1959 à Tarbes et a été embauché au Crédit Lyonnais de Lille en février 1980. Il adhère à la sec-



Marc Blondel
André Bergeron
Yves Simon

tion FO du Crédit Lyonnais de Lille par conviction et filiation (sa mère infirmière au CHR de Lille est adhérente FO). Représentant du personnel, il représente la section de Lille au sein du collectif des militants du Crédit Lyonnais. En 1989, il est sollicité pour occuper un poste de permanent national à la délégation syndicale nationale FO du Crédit Lyonnais. Il devient le délégué syndical national de juillet 1990 à juillet 2000. Durant cette période, il est aussi membre du Bureau de la Section Fédérale du Crédit. De 1993 à 1998, il exerce son mandat dans le contexte très troublé des « affaires » du Crédit Lyonnais au cœur d'un maelström économique-politique. En juillet 2000, il intègre un poste de permanent à la Section Fédérale du Crédit et en devient le Secrétaire en 2005. En mai 2007, il succède à Rose Boutaric au poste de Secrétaire général de la FEC. Serge Legagnoa est aussi membre

de la Commission Exécutive confédérale, membre du CESE de 2015 à 2022. La FEC ayant toujours été très impliquée dans le syndicalisme international, il est également membre du Comité Exécutif d'UNI Monde et d'UNI Europa. De 2018 à 2022, il est élu Secrétaire confédéral, en charge du Secteur Protection Sociale.



Sébastien BUSIRIS

Secrétaire général depuis 2018

Employé LCL, Section Crédit

Sébastien Busiris est né en 1971 à Pontoise. Embauché au Crédit Lyonnais La Défense en février 1993, il adhère à la section FO du Crédit Lyonnais Paris Île-

de-France par conviction et filiation (sa mère est adhérente FO Finances). Dès 1995, il est élu DP puis membre du CE et du CHSCT sur un secteur où FO n'était pas présent, puis est désigné délégué syndical pour la section syndicale Paris Île-de-France. En 1997, il occupe un poste de permanent national et intègre l'équipe de la délégation nationale FO Crédit Lyonnais.

En juillet 2000, il devient délégué syndical national. De 2000 à 2007, il exerce son mandat au Crédit Lyonnais dans le contexte de la vente par l'Etat du Crédit Lyonnais. En 2003, il mènera, avec les équipes FO, la bataille afin d'éviter un rapprochement hostile et catastrophique pour l'emploi avec la BNP. En mai 2007, il succède à Serge Legagnoa au poste de Secrétaire de la Section Fédérale du Crédit. A la suite du Congrès Fédéral de Perpignan en 2013, il est élu Tré-

sorier général adjoint de la FEC, puis Secrétaire général adjoint lors du Congrès Fédéral de Lille en octobre 2017. En mai 2018, lors du Congrès extraordinaire de la FEC organisé à Paris, il succède à Serge Legagnoa au poste de Secrétaire général de la FEC, est élu à la Commission Exécutive confédérale, puis devient membre du Comité exécutif d'UNI Europa.

En juin 2018 à Liverpool, il est élu membre du Comité exécutif d'UNI Europa pour la Zone IV. En avril 2021, il intègre le groupe FO au Conseil Economique Social et Environnemental. Il est réélu, en octobre 2021, Secrétaire général à Albi lors du 57^e Congrès de la FEC. En juin 2022, au Congrès Confédéral de Rouen, il est réélu à la Commission Exécutive Confédérale. En août 2023, lors du 6^e Congrès mondial d'UNI, il est élu au Bureau directeur d'UNI Global Union pour la Zone IV.

Debout



Numéro spécial réalisé
pour les 130 ans de la Fédération
avec le concours et le soutien
de nos partenaires.



Vous retrouverez le chemin d'accès des sites de nos partenaires sur www.fecfo.fr

Debout, journal de la FEC FO - mensuel d'information des Sections de la Fédération des Employés et Cadres Cgt FORCE OUVRIÈRE, déposé et validé par la Commission paritaire • Directeur de la publication : Sébastien Busiris • Mise en page : Tanguy du Couëdic • Conception : Marc Degois • Mise en page, photos et illustrations © FEC FO • CPPAP : 0725 S 08226 • Fédération des Employés et Cadres Cgt FORCE OUVRIÈRE • 54 rue d'Hauteville 75010 PARIS • Tél. : 01 48 01 91 91 • Photogravure : Le Sphinx • Impression : Imprimerie FRAZIER (Paris).

